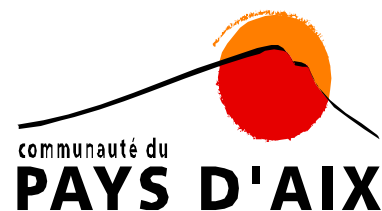


AIX EN PROVENCE 2007 – 2009

CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE



Politique de la Ville

Contrat Urbain de Cohésion Sociale

COMMUNE D'AIX EN PROVENCE

Entre les soussignés :

L'État, représenté par le Préfet de la Région Provence Alpes Côte-d'Azur, Préfet du département des Bouches du Rhône, délégué territorial de l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des Chances (ACSé)

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix, représentée par son Vice-Président, Monsieur André BOREL, Vice-Président de la CPA, Délégué au Développement Local et Dispositifs Contractuels de Développement Urbain

La Commune d'Aix-en-Provence, représentée par son Maire, Madame Maryse JOISSAINS MASINI,

La Région Provence Alpes Côte-d'Azur, représentée par son Président, Monsieur Michel VAUZELLE,

Vu la loi du 1^{er} août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine,
Vu la loi du 18 janvier 2005 de la programmation pour la cohésion sociale,
Vu la loi du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances,

Vu les délibérations du Conseil Communautaire définissant l'intérêt communautaire en matière d'insertion, de transport, d'habitat, de politique de la ville et de prévention de la délinquance

Vu la délibération du Conseil Régional du 10 novembre 2006 relative aux grandes orientations de la nouvelle génération des dispositifs relevant de la politique de la ville,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 18 décembre 2006, approuvant le programme et autorisant Madame le Maire à signer le Contrat Urbain de Cohésion Sociale d'Aix-en-Provence,

Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil Général du 23 février 2007, approuvant le principe d'une participation du Département aux Contrats de Cohésion Sociale (CUCS).

Il est convenu ce qui suit :

Avec l'achèvement du Contrat de Ville le 31 décembre 2006, la Commune d'Aix-en-Provence souhaite s'engager dans la nouvelle contractualisation proposée par l'État, le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS).

Celui-ci a pour objet de définir le cadre d'intervention de l'État, de la Ville, de la CPA, de la Région et des autres partenaires, pour la conduite et le financement de la Politique de la Ville sur le territoire de la Commune d'Aix-en-Provence.

PRÉAMBULE :

Depuis des années, la Ville d'Aix-en-Provence s'est engagée dans une politique volontariste en faveur des quartiers les plus en difficulté à travers la mise en œuvre de deux Contrats de Ville successifs qui ont couvert la période 1994-2006.

Cependant, le bilan des actions menées par la Politique de la Ville est contrasté ; certes ces politiques thématiques et territoriales ont permis d'apporter des améliorations aux conditions de vie des habitants, mais l'ensemble des indicateurs stratégiques recueillis n'attestent pas d'une réduction des inégalités, ni d'une réduction des écarts entre ces quartiers prioritaires et le reste de la Ville.

Ces quartiers, malgré le fort développement urbain, social et économique qu'a connu la Ville, sont encore aujourd'hui exclus du développement métropolitain et souffrent d'une image négative.

En effet la situation sociale et économique des populations résidentes dans ces quartiers est marquée par une forte précarité (taux de chômage deux fois supérieur à la moyenne, revenu fiscal deux fois inférieur, forte dépendance aux minimas sociaux), plus grave encore, une partie de la population se sent exclue et abandonnée.

Ces situations perdurant, il convient d'améliorer les efforts entrepris, mais surtout de recentrer l'intervention publique sur les territoires et les populations les plus fragilisés.

A l'occasion du renouvellement de la Politique de la Ville, la Ville d'Aix-en-Provence souhaite réaffirmer sa politique volontariste de solidarité et de cohésion sociale en direction des territoires les plus en difficultés, au service des habitants les plus fragilisés, et souligner l'intérêt d'une démarche partenariale, contractualisée et territorialisée, condition essentielle de réussite du futur Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

Cette politique de solidarité et de Cohésion Sociale ambitieuse, mise en œuvre au travers du CUCS, s'appuie sur un projet social et urbain de territoire et se décline sous forme de programmes d'actions prioritaires dont l'enjeu principal est de rétablir l'Egalité des Chances.

Selon la liste des quartiers prioritaires fixés au niveau national par la Délégation Interministérielle à la Ville, fondée sur un traitement statistique effectué à partir des analyses initiales d'IRIS et des propositions locales, les quartiers prioritaires retenus par l'État sur la commune d'Aix-en-Provence sont les suivants :

- ZUS Jas de Bouffan
- ZUS Beisson
- ZUS Corsy
- Quartier Encagnane : IRIS 3 et 4

Même si le CUCS vise prioritairement ces quartiers d'habitat social en grande difficulté socio-économique, la Ville d'Aix-en-Provence souhaite, avec l'ensemble de ses partenaires, poursuivre son travail sur d'autres quartiers de la ville (notamment Aix nord).

I – L'ÉVALUATION DU CONTRAT DE VILLE 2001-2006

Des réunions par thématiques

Deux réunions pour chacune des cinq thématiques (emploi, santé, éducation, prévention de la délinquance et habitat) ont été tenues. L'objectif a été, pour la première, de partager des éléments de diagnostic. Ainsi, en réunissant les différents acteurs de la thématique, ont été débattues, expliquées et explicitées les problématiques recensées pour aboutir, dans un second temps, à un diagnostic partagé par les acteurs qui est précis, clair et hiérarchisé.

L'objectif de la deuxième réunion thématique a été de définir, en lien avec les différents points du diagnostic, des objectifs opérationnels et des types d'action pour les atteindre. **Le repérage du droit commun mobilisable, indispensable dans la démarche CUCS, a commencé.**

Des réunions par territoire

Une fois les dix réunions thématiques réalisées, il importait de réaliser des réunions par territoire. Il s'agissait, d'une part, de définir les enjeux prioritaires sur ces quartiers et de les hiérarchiser en conséquence, d'autre part, de vérifier la pertinence des enjeux définis lors des réunions thématiques. Ces réunions ont donc associé, pour chaque territoire, des acteurs de terrain, des institutionnels et des représentants du monde associatif.

Les travaux réalisés sur l'ensemble des réunions thématiques et territoriales, ont fait l'objet d'une présentation générale à l'ensemble des acteurs associés à la démarche afin qu'ils puissent avoir une vision globale et générale des grands enjeux prioritaires.

Le diagnostic : des enseignements et une prospective

Parallèlement à son explosion démographique, la ville d'Aix-en-Provence, **dans certains quartiers**, doit faire face à des **difficultés socio-économiques**. Les chiffres de la Délégation Interministérielle à la Ville montrent que la Ville d'Aix souffre dans ses ZUS d'un taux de chômage élevé comme dans l'ensemble des ZUS de France.

La note de la DIV indique que sur les ZUS d'Aix-en-Provence, la proportion d'habitants qui touchent des aides au logement est très élevée : 91,74 % à comparer au taux moyen des ZUS en France soit 68,31 %. De plus, les données INSEE pour les trois territoires ZUS concernés par le projet de rénovation urbaine, font apparaître un taux élevé (31 %) de population couverte par les minima sociaux (RMI, API, AAH, ASV, ASI...).

Le rapport 2006 de l'Observatoire National des Zones Sensibles et la synthèse édités par la DIV montrent très clairement que pour « la période 2003-2005, la plupart des indicateurs n'attestent pas d'une réduction des inégalités sociales entre les ZUS et leurs villes d'appartenance. Dans plusieurs domaines comme ceux de l'accès à l'emploi, de la réussite scolaire, de la concentration spatiale des situations de pauvreté ou de l'insécurité ressentie par les habitants, le décrochage entamé depuis des années n'est pas enravé. On constate même le creusement d'écart entre les quartiers classés en ZUS et les autres quartiers des agglomérations auxquelles ils appartiennent. »

Il en est déduit les **principaux enjeux** qui justifient pleinement la nécessité d'une mobilisation accrue et d'une plus grande coopération entre tous les acteurs, au premier rang desquels se situent les partenaires de la politique de la ville et leurs politiques de droit commun.

Il s'agit :

1. dans le domaine de **l'éducation et de la scolarité**, de renforcer la réussite scolaire et éducative et de promouvoir la mixité sociale et culturelle,
2. d'améliorer l'accompagnement des publics vers **l'emploi** par une meilleure adaptation des services de droit commun, par une meilleure identification des freins et des résistances et par une grande diversification des parcours d'accès à l'emploi.
3. dans le domaine de **l'habitat**, de renforcer la gestion urbaine de proximité, l'accompagnement au relogement dans les quartiers en rénovation urbaine, la participation des habitants et de promouvoir une plus grande mixité.

II – LA STRATÉGIE DU PROJET URBAIN DE COHÉSION SOCIALE

1^{er} PRINCIPE D’ACTION

Améliorer l’articulation entre les partenaires pour une mise en cohérence globale des actions menées et renforcer leur mobilisation sur les territoires prioritaires pour garantir la cohésion sociale et l’égalité des chances en s’appuyant prioritairement sur les politiques de droit commun.

Les politiques dites « de droit commun » s’exercent sous la responsabilité de collectivités, administrations ou organismes que la loi a dotés de compétences définies. L’implication de chacun des partenaires signifie :

- la reconnaissance de son champ propre d’intervention et de ses responsabilités par les autres partenaires,
- le souci de conduire en faveur des territoires prioritaires des politiques volontaristes et significatives,
- son accord quant à l’inscription de ces politiques dans une dynamique d’action territoriale concertée.

Il est essentiel à cet égard que le Contrat Urbain de Cohésion Sociale serve de support à l’élaboration, pour les territoires prioritaires, d’une stratégie d’action globale, notamment dans les champs social et éducatif, qui prenne en compte et articule l’ensemble des interventions et des moyens qui leur sont consacrés.

À la différence du Contrat de Ville précédent, le Contrat Urbain de Cohésion Sociale doit, au travers des objectifs partagés, mobiliser prioritairement le droit commun de chacun. Ce n’est qu’après que des actions spécifiques, nécessitant potentiellement l’intervention des associations, devront être définies.

Pour suivre les évolutions sociales et urbaines, il est nécessaire de mettre en place un système de veille sur les territoires prioritaires en s’appuyant sur des indicateurs pertinents et en l’accompagnant d’un système d’évaluation systématique des actions menées sur ces territoires, évaluation partenariale et concernant aussi bien le droit commun que les actions spécifiques.

Divers programmes, plans et contrats, signés par les partenaires autour des questions de l’insertion : PLIE, habitat PLH, santé publique, etc. sont, bien entendu, partie prenante du projet aixois de cohésion sociale et doivent d’abord être les premiers outils d’intervention sur les questions d’emploi, de logement et de santé.

2^e PRINCIPE D’ACTION

Développer la construction de logements de toute nature sur le Pays d’Aix et principalement sur la commune d’Aix-en-Provence, de façon à reconstituer la chaîne du logement et poursuivre la rénovation et la réhabilitation de l’habitat social et du centre ville.

Pour faire face à sa croissance spectaculaire, la Ville, responsable de la politique de l’urbanisme, et la Communauté d’Agglomération, responsable de la politique de l’habitat, renforcent et développent l’offre en logement grâce à la mise en œuvre, depuis le 1^{er} janvier 2005, du **programme local de l’habitat (PLH)**, dont les objectifs prioritaires sont la mixité sociale, une répartition équilibrée et diversifiée de l’offre de logements entre les communes et les quartiers sur l’ensemble du territoire et un accès pour tous au logement.

Cet outil de programmation définit pour 5 ans la politique de l’habitat à l’échelle de l’agglomération.

Sur l’agglomération d’Aix-en-Provence, ces objectifs se déclinent de la façon suivante :

- **production totale de 2 100 logements par an** sur le territoire de l’agglomération dont :
 - une production totale de logements locatifs sociaux (PLUS, PLAI, PLS) de 420 logements par an
 - une production totale de logements en accession abordable (accession sociale et intermédiaire) de 1 325 logements par an

Sur le bassin centre de l'agglomération, (**Aix-en-Provence, Le Tholonet, Saint Marc Jaumegarde, Vauvenargues**), ces objectifs se déclinent de la façon suivante :

- **une production totale de 745 logements par an** sur le bassin centre-soit 35.5 % de la production totale prévue sur l'agglomération dont :
 - 130 logements sociaux par an

Le projet de rénovation urbaine ANRU

Les enjeux de ce projet se résument de la manière suivante :

- **Intervenir prioritairement** sur des territoires particulièrement touchés par les dégradations urbaines (bâtis et espaces extérieurs), mais aussi par la paupérisation de leurs populations et les risques quotidiens d'exclusion sociale. **Ces quartiers doivent devenir comme les autres, mixtes et ouverts sur la ville.**
- **Poursuivre et amplifier l'effort de réhabilitation du parc existant**, qu'il s'agisse du parc social, déjà en grande partie réhabilité, ou du parc privé, notamment par l'action sur les copropriétés dégradées et sur le parc ancien du centre ville. Malgré la recherche d'une amélioration continue de la qualité des logements, l'éradication de l'habitat indigne, combat difficile à mener, reste un enjeu prioritaire pour l'ensemble des partenaires.
- **Renforcer la mixité sociale dans les quartiers** par la création de nouveaux types de logements, en loyer libre ou en accession et en proposant aux locataires HLM d'acquérir leur logement.
- **Améliorer le cadre de vie, l'équipement et la gestion au quotidien** pour que les habitants bénéficient d'un environnement plus agréable (aménagement d'espaces publics, résidentialisation, réhabilitation de groupes scolaires, renforcement des équipements sportifs de proximité, amélioration des services publics, relocalisation et renforcement de la présence des services sociaux de proximité). Il est évident que l'amélioration de l'image de ces quartiers passe par un renforcement de la gestion urbaine de proximité (collecte des ordures ménagères, enlèvement des épaves, nettoyage...).
- **Soutenir l'économie** par la mise en place de clauses d'insertion, de chantiers d'insertion et l'appui à la création de projets d'entreprises.

3^e PRINCIPE D'ACTION :

Conforter et renforcer la place des centres sociaux et équipements de proximité, véritables pivots de la Cohésion Sociale

Le centre social, équipement structurant de territoire, élaborant et animant un projet social sur une zone d'intervention déterminée, est un partenaire incontournable dans la réussite de la politique en faveur de la cohésion sociale, de l'égalité des chances, de la lutte contre les discriminations mais aussi dans la définition et la mise en œuvre d'un projet global de développement des quartiers prioritaires au regard de sa connaissance des problématiques du public des territoires prioritaires.

Ses missions de base clairement définies par la Caisse Nationale des Allocations Familiales, et réaffirmées dans la convention-cadre, sont complémentaires des axes prioritaires déclinés dans le projet urbain de cohésion sociale mis en œuvre par le CUCS.

Rappel des quatre missions essentielles d'un centre social :

- Equipement de quartier à vocation sociale globale, ouvert à l'ensemble de la population, offrant accueil, activités et services à finalité sociale
- Equipement à vocation familiale et pluri générationnelle, véritable lieu d'échange entre les générations
- Lieu d'animation de la Vie Sociale, prenant en compte l'expression des demandes et initiatives des usagers
- Lieu d'interventions sociales concertées et novatrices.

Soucieux de conforter et renforcer la place de ces opérateurs pertinents de proximité, les signataires du CUCS souhaitent optimiser les articulations entre le dispositif opérationnel du CUCS et les décisions prises dans le cadre de la Convention-Cadre pilotée par la CAF.

Ces articulations permettront d'assurer et garantir la mise en œuvre des nombreuses missions développées par les trois centres sociaux sur les différents territoires prioritaires de la Ville en direction des publics les plus en difficultés.

Les perspectives stratégiques du CUCS pourront se décliner suivant les deux axes suivants :

- ◆ **Conforter et renforcer la place des trois centres sociaux** (les Amandiers pour le Jas de Bouffan, la Provence pour Encagnane, Aix-Nord pour Beisson–St Eutrope), les trois équipements de proximité sur Encagnane (le Calendal) sur Corsy (Camus) et Pinette/Beauregard (Daudet) devant bénéficier du même principe, en rapport avec l'importance de la structure et du territoire d'intervention.
- ◆ **Développer et diversifier les actions d'accompagnement et de soutien de publics spécifiques tout particulièrement auprès des Familles, du public Féminin et du public Jeune.**

Dans cette perspective, les centres sociaux véritables acteurs du lien social, doivent être positionnés sur des missions précises et pérennes, clairement définies par une convention d'objectifs triennale et s'appuyer sur un personnel compétent et qualifié selon le schéma suivant :

1. **Sur l'animation globale** : autour des fonctions de direction, d'accueil, de secrétariat et comptabilité
2. **Sur le secteur Jeunesse** : autour de l'animateur Prévention Jeune – 14/25 ans, pour mettre en œuvre et développer des activités de nature à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes confrontés à des difficultés.

Ses missions sont principalement :

- Le Centre de Loisirs Jeunes (CLJ) et l'accompagnement à la scolarité 12/16 ans
- L'accompagnement, l'orientation 16/25 ans, complémentaire à une action « Mission Locale » sur site.
- 3. **Sur le secteur Femmes Familles** : autour du référent en charge de ce secteur et La mission Action Collective Femmes Familles (ACF – agrément CAF)

Ses missions sont principalement :

- Actions Collectives Femmes / Familles
- avec, une évolution autour de l'accueil, l'accompagnement, l'orientation et l'insertion socio – professionnelle, accès aux soins, complémentaire à une action « accompagnateur à l'emploi » sur site.

4. **sur le secteur Enfance** : autour d'un animateur référent enfance (3 à 12 ans)

Ses missions sont principalement :

- L'accueil et l'accompagnement collectif à caractère éducatif des enfants dans le cadre du soutien scolaire, des loisirs socio-éducatifs, culturels et sportifs

Les centres sociaux devront s'attacher tout particulièrement à:

- développer dans le cadre des actions collectives enfance et jeune des actions socio-éducatives de qualité
- favoriser les lieux d'échange et d'expression des habitants
- développer leurs actions dans ces domaines en partenariat avec les associations de proximité du territoire concerné en favorisant une mutualisation des compétences.

• **Aider et Soutenir les équipements de proximité**

Ces structures de proximité jouent un rôle important sur ces mêmes champs d'interventions spécifiques mais devront veiller à qualifier leurs pratiques en mettant en place une véritable politique de formation, de qualification et de professionnalisation de leur personnel.

III - ORIENTATIONS ET THEMATIQUES

« POUR UNE VILLE OÙ L'ON VIT MIEUX ENSEMBLE »

Pour intervenir de manière plus efficace sur ces territoires, et répondre de manière concrète aux problématiques et besoins essentiels repérés, l'ensemble des partenaires associés à ce projet souhaite :

- ◇ Intervenir de manière massive dans ces quartiers pour traiter les difficultés accumulées afin de réduire les écarts avec le reste de la Ville.
- ◇ Enrayer les dynamiques de ségrégation et d'exclusion dans ces quartiers,
- ◇ Améliorer les conditions de vie quotidienne des habitants de ces territoires en leur offrant de nouveaux horizons,
- ◇ Consolider et améliorer la qualité de l'action publique auprès des populations démunies et précarisées.

Ainsi seront créées, les conditions d'un « Mieux Vivre Ensemble » sur l'ensemble du territoire communal en permettant aux populations les plus démunies de participer à l'essor de leur ville et de partager les valeurs républicaines du pays.

Pour atteindre ces ambitions, les partenaires élaborent, en continu, à l'échelle de chaque quartier, un projet social et urbain de territoire déclinant, au regard des besoins identifiés et des problématiques recensées, un programme d'actions adapté au territoire, mobilisant les politiques publiques de droit commun en faveur des habitants. L'objectif essentiel est de garantir une mobilisation des moyens humains, financiers de chaque partenaire dans ces quartiers au même titre que tout autre territoire en adaptant, en fonction de la spécificité de ces territoires, des méthodes d'action et un partenariat plus opérationnel pour une meilleure efficacité.

III-1. CE PROJET AMBITIEUX TIENT COMPTE DES ORIENTATIONS RESPECTIVES DE CHACUN DES PARTENAIRES SIGNATAIRES SE DECLINANT COMME SUIT :

Pour la Ville :

Une des priorités fortes exprimée par la Ville est de remettre à niveau les quartiers d'habitat social en s'appuyant sur les différentes opérations de rénovation urbaine et en développant à l'échelle de chaque quartier une véritable politique de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité associant aussi bien les bailleurs sociaux que les habitants.

Parallèlement à ces interventions lourdes, la Ville souhaite traiter les problématiques sociales rencontrées par les populations les plus démunies en favorisant la mise en place de programmes d'actions ciblées en matière de formation et d'insertion professionnelle, d'accompagnement des femmes vers l'autonomie sociale et la participation citoyenne ainsi que l'accompagnement des enfants et jeunes pour leur donner toutes les chances de réussir.

Pour atteindre ces objectifs, la Ville accentuera dans ces quartiers les politiques de droit commun qu'elle conduit en matière d'action sociale, de politique Jeunesse, de politique culturelle, d'aide à la vie associative et souhaite, dans un souci d'efficacité, s'appuyer sur des opérateurs associatifs de proximité, plus précisément les centres sociaux et les équipements de proximité, véritables acteurs du lien social, pour développer des actions d'accompagnement et de soutien auprès de populations spécifiques en particulier auprès des Familles, du public Féminin et du public Jeune.

La Ville marque ainsi sa volonté de conforter et renforcer la place de ces relais des politiques publiques en leur permettant d'assurer de manière pérenne l'ensemble de leurs missions.

De plus, la Ville souhaite qu'au travers de la mise en œuvre du CUCS soient soutenus, privilégiés et valorisés les projets en direction des femmes et des problématiques identifiées autour d'elles (femmes qui sont les ressources vives de ces quartiers) ainsi que les démarches et initiatives des habitants des quartiers ciblés.

Pour la Région

Au moment où se développent des politiques d'excellence, de compétitivité et d'attractivité, la question essentielle pour la Région P.A.C.A. est d'intégrer et d'impliquer l'ensemble de la population afin que ce développement soit plus juste et plus solidaire.

Dans ce cadre, le Conseil Régional, confortant sa position du 30 juin 2006 lors de l'adoption du Projet Régional Stratégique, a validé le 10 novembre 2006 ses grandes orientations en matière de politique de la ville, et plus particulièrement sa volonté de contractualiser avec les villes et les agglomérations sur les priorités régionales intégrant les projets CUCS et ANRU, dans un cadre permettant la mise en perspective des futurs contrats d'agglomérations et du programme régional de solidarité urbaine.

En effet, tout en ne remettant pas en cause l'intervention solidaire de la Région en faveur des quartiers prioritaires, la Région a décidé de positionner davantage les enjeux de sa « politique de la ville » au niveau de l'agglomération ou de la communauté de commune, pour que cette politique de solidarité s'intègre elle-même à un projet d'ensemble et à une dynamique de développement de l'ensemble du territoire.

Dans ce cadre, la Région va inscrire sa participation dans les enjeux suivants :

- Intervention de proximité indispensable, dans le cadre d'un projet de services à la population, décliné selon les différentes échelles territoriales, impliquant les acteurs du service public et du tissu associatif, et tenant compte de son insertion dans la ville et l'agglomération.
- Intervention sur des projets structurants et intégrés inscrits sur du long terme (politiques urbaines, politiques de l'habitat, politique de l'emploi et du développement local, transport, développement durable...);

Elle retient les priorités thématiques suivantes :

L'amélioration de la vie quotidienne des habitants des quartiers prioritaires

- par des services à la population plus solidaires, leviers d'une meilleure insertion dans la ville : les services publics jouent un rôle structurant et de proximité important dans une complémentarité avec le tissu associatif ; ils permettent de répondre aux besoins des populations, de favoriser leur accès aux droits. Il sera recherché une déclinaison du projet entre l'échelle de proximité, celle de la ville et de l'agglomération, une articulation entre services publics et tissu associatif local ;
- par une action durable sur le cadre de vie au travers de la mise en place d'une gestion urbaine de proximité, visant à l'amélioration de la gestion des services et des équipements, voire leur création ou leur adaptation, et ce, dans le cadre d'une organisation optimisée des services et des acteurs. Il sera recherché la mise en place de conventions spécifiques, à partir d'une démarche intégrant diagnostic, définition d'enjeux, d'objectifs stratégiques et opérationnels, d'un programme d'actions ;
- par une politique solidaire reposant sur la Prévention, volet intégré au CLSPD. La mission Prévention a pour objectif de prévenir la délinquance, contribuer aux politiques de sécurité, soutenir les dispositifs d'insertion des publics en grande difficulté et les associations d'aide aux victimes ; elle pourra venir en appui aux enjeux liés à la gestion urbaine de proximité. Il est demandé que les actions relevant de la prévention de la délinquance soient examinées et approuvées en CLSPD ;
- par une politique d'amélioration de l'habitat hors ANRU, en application de la délibération n°05-127 du 24 juin 2005.

L'accès à l'emploi et à la formation pour tous reposant sur une dynamique de développement local : il s'agit d'un enjeu essentiel de la Politique de la Ville. C'est un volet déterminant d'un travail à l'échelle de l'agglomération. Il s'inscrit dans le cadre des politiques volontaristes régionales (Plan Régional pour l'Emploi, programme de formation, et en particulier, Dispositif d'Appui aux Innovations Locales et aux Projets de Territoires) mais aussi de projets expérimentaux examinés dans le cadre des lignes transversales.

L'amplification et la structuration de démarches participatives indispensables à une politique de développement durable ;

L'ingénierie, garante de la réussite de programmes complexes (équipes opérationnelles, études, accompagnement pour les démarches de participation), et ce, dans un cadre de conditions.

Pour mettre en place ces axes d'intervention, les acteurs de la Politique de la Ville pourront également s'appuyer sur deux politiques régionales se posant comme leviers importants d'un développement social urbain équilibré : le sport et la culture, selon les critères de ces deux politiques volontaristes.

En ce qui concerne l'élaboration des projets ANRU, volet « Habitat » des futurs programmes urbains solidaires, les critères qualitatifs essentiels à la réussite des projets : l'implication des habitants, la mise en place d'une Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale pour le relogement, la réalisation de conventions de gestion urbaine de proximité, un projet « emploi », le PLH et les enjeux d'habitat à l'échelle de l'agglomération, et ce, avec une forte articulation avec le dispositif des CUCS.

L'intervention de la Région sur les projets de rénovation urbaine portera sur la réhabilitation des logements sociaux (dans le cadre de la délibération n°05-127 du 24 juin 2005), la résidentialisation, les aménagements, les équipements et l'ingénierie.

Pour le Département des Bouches du Rhône

Le Département est déjà fortement engagé dans le cadre de ses compétences de droit commun dans les conduites de politiques en faveur des quartiers et des populations économiquement et socialement défavorisées.

Ses actions couvrent notamment :

- l'aide sociale à l'enfance (ASE),
- la santé : protection maternelle et infantile (PMI), protection contre les maladies sexuellement transmissibles (CIDAG),
- l'aide en faveur des bénéficiaires du RMI à travers son plan départemental d'insertion (PDI) (accompagnement à l'emploi, aide au logement...),
- l'Education : actions culturelles dans les collèges, aide à la scolarité, transports gratuits, opération ORDINA 13,
- la prévention : enfance en danger, sécurité aux abords des collèges...
- l'aide aux jeunes : FAJ, séjours éducatifs et sportifs, stages sportifs, aide départementale au 1^{er} logement, chéquiers L'ATTITUDE 13, aide à la pratique sportive...
- le logement : politique départementale d'aide à la pierre, aide aux impayés de loyer, prévention des expulsions...

Les thématiques proposées dans le cadre des C.U.C.S visent à améliorer les conditions de vie des habitants du département. Le CG 13, contribuant d'une manière générale au titre de ses politiques obligatoires et volontaristes à la plupart de ces thématiques, souhaite confirmer son rôle et sa vocation dans la mise en œuvre des projets de développement social et urbain.

Pour la Communauté du Pays d'Aix

L'ensemble urbain Aix-Marseille souffre de déficits et de dysfonctionnements qui pourraient, à terme, grever les avantages compétitifs du Pays d'Aix. Le projet d'agglomération de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix (CPA) permettra d'ouvrir, avec les partenaires de la région, les chantiers urgents et de tracer, à plus long terme, les objectifs d'une métropole multipolaire.

Le projet d'agglomération intègre cette ambition métropolitaine et prévoit, pour ce faire, le renforcement des fonctions supérieures du Pays d'Aix (enseignement supérieur, sport, culture, tourisme et patrimoine) et l'implication de la CPA dans les chantiers permettant d'accroître la compétitivité globale de l'aire métropolitaine (réalisation d'un réseau de transports de type RER, ...).

Le projet d'agglomération du Pays d'Aix est le grand dessein répondant aux besoins et aux attentes des 333 000 habitants du territoire. Il montre la volonté de la CPA de bâtir un nouvel avenir résolument tourné vers le développement durable, créateur de richesses et respectueux des futures générations.

Quinze ans de croissance ont aussi créé des inconvénients comme les tensions locatives ou la croissance du trafic automobile. Le projet d'agglomération vise à rétablir les grands équilibres.

Equilibre et solidarité : les conditions d'un développement global

- Reconstituer la chaîne du logement :

La CPA doit pouvoir offrir à ses habitants et aux nouveaux actifs une gamme diversifiée de logements dans le respect des équilibres existant entre les espaces naturels, agricoles et urbanisés.

- Bâtir un territoire équitable :

- o Mise à niveau des équipements et des services collectifs
- o Renforcement des pôles secondaires dotés d'équipements d'intérêt communautaire
- o Développement des réseaux susceptibles de lier ces pôles entre eux

- Enrichir par la diversité :

- o Accompagner le développement économique
- o Engager les opérations de structuration urbaine nécessaires
- o Développer l'emploi et les services
- o Désengorger et rendre accessible le cœur de l'agglomération

- Développer les atouts du territoire

- o Faciliter l'accès des habitants aux espaces naturels
- o Préservation et mise en valeur du patrimoine historique
- o Renforcement de la qualité de l'environnement

- Développer pour obtenir une meilleure cohésion sociale

- o Faciliter l'accès à l'emploi,
- o Accroître le niveau de qualification des actifs

- Développer durablement

- o Rendre le territoire accueillant pour les projets d'investissement
- o Rendre le territoire accueillant pour les actifs et les futurs actifs.
- o Cet objectif d'accueil implique la coordination des politiques économiques, d'habitat et de déplacements.

Parallèlement à cette ambition métropolitaine, la CPA occupe une place de plus en plus importante dans la vie quotidienne des habitants du Pays d'Aix : transports, collecte et tri des déchets, habitat, aide à l'emploi, aménagement du territoire, culture...

La création d'emplois sur le Pays d'Aix est l'une des priorités de la CPA. À ce titre, elle s'engage pour développer l'économie locale.

La CPA soutient donc les acteurs économiques. Elle s'implique aussi dans l'insertion des demandeurs d'emploi et la formation des apprentis. En dépit d'un fort dynamisme économique, le Pays d'Aix compte plus de 16 000 chômeurs, et principalement dans les Zones Urbaines Sensibles et les quartiers d'habitat social. Pour cette raison, elle a mis en place un plan local pour l'insertion et l'emploi, le PLIE. Ce dispositif mis en place depuis 2002, a permis d'accompagner 5 470 personnes (dont 2 676 allocataires du RMI) et de conduire 2 134 d'entre eux sur un emploi durable (dont 866 allocataires du RMI).

Au-delà du plan local pour l'insertion et l'emploi, l'engagement de la CPA se traduit par différentes actions :

- accueil et information des demandeurs d'emploi améliorés par le soutien à la Mission Locale du Pays d'Aix et l'organisation de forums emploi, le soutien de la Mission Emploi Formation Insertion (MEFI) de la Commune d'Aix, et par la création d'une antenne de la Cité des Métiers au sein de la MEFI.
- permettre aux personnes en difficulté d'augmenter leurs chances de trouver un emploi en étant plus mobiles. Des actions ont été engagées : Mobil'Aix et l'action « permis de conduire » en sont des exemples.
- création du Pas pour l'emploi, un outil de placement des demandeurs d'emploi impliquant un réseau de plus de 400 entreprises partenaires.

L'organisation des transports sur le territoire de la communauté relève aujourd'hui de la compétence des communautés d'agglomérations. La CPA est responsable du réseau de bus urbains d'Aix-en-Provence. Elle a approuvé son Plan de Déplacement Urbain le 25 mars 2005.

Développer le réseau de transports collectifs existant, en améliorer la qualité et les performances pour un meilleur service aux usagers, tels sont les objectifs de la CPA : cela se traduit par des actions pour les transports urbains, les transports interurbains et les transports scolaires.

Le réseau de transport en commun de la CPA comprend aujourd'hui 23 lignes, contre seulement 9 en 2001. Cette restructuration s'est accompagnée par la mise en place d'une tarification unique : 1,10 € quelle que soit la distance effectuée, soit l'un des tarifs les plus bas de France.

De 12 millions de passagers par an en 2002, la fréquentation est passée à plus de 16 millions en 2006. Ce qui représente une hausse de 51% de la fréquentation, un résultat six fois supérieur à la moyenne nationale.

La CPA assure également l'organisation et le fonctionnement des transports scolaires : ce sont plus de 18 000 enfants qui sont transportés chaque jour de leur domicile à leur établissement scolaire.

L'Habitat est l'une des quatre compétences obligatoires des communautés d'agglomération. Le dynamisme économique dont bénéficie la région crée de fortes tensions sur le marché de l'habitat au point qu'il devient difficile de se loger en Pays d'Aix. Pour enrayer cette tendance, la CPA a élaboré le **programme local de l'habitat (PLH)**, dont l'objectif est un logement adapté aux besoins et aux moyens de chacun.

Ce programme, approuvé par le conseil de communauté du 14 octobre 2005, prévoit une série de mesures concrètes parmi lesquelles la construction de logements sociaux, la réhabilitation du parc social, la construction de logements spécifiques (étudiants, personnes à mobilité réduite) ou encore la réalisation de programmes à haute qualité environnementale.

La Politique de la Ville est aussi l'une des quatre compétences obligatoires de la CPA. La transformation des quartiers urbains défavorisés et leur ouverture à la vie de la cité sont des priorités de la CPA, ainsi que la prévention de la délinquance et la prévention des conduites à risques. À cet effet, elle a participé aux contrats de ville de Pertuis, d'Aix-en-Provence et de Vitrolles pour l'amélioration des quartiers défavorisés et veut participer aux nouveaux Contrats Urbains de Cohésion Sociale de Vitrolles et d'Aix-en-Provence.

La CPA est partenaire de la ville d'Aix-en-Provence pour la rénovation urbaine des quartiers Beisson et Corsy (dossier ANRU en cours).

Pour la Caisse d'Allocations Familiales :

La Caisse d'allocations familiales des Bouches du Rhône souhaite participer à la mise en œuvre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de la Ville d'Aix-en-Provence pour :

- Assurer une mise en cohérence des projets urbains et sociaux de territoire avec les projets des centres sociaux, cette démarche pouvant être intégrée dans les démarches cartographiques convention –cadre.
- Structurer le territoire autour des centres sociaux en différenciant les centres sociaux en fonction de leur taille et de leur zone de compétences
- Améliorer le financement de ces structures aussi bien au niveau de l'animation globale mais aussi en direction des autres missions dévolues, en particulier les activités essentielles en l'occurrence l'animation collective famille, le secteur jeunes et le CLSH.

Bien entendu le CUCS ne remet pas en cause le partenariat développé dans le cadre de la convention cadre ni la compétence de la CAF en matière d'agrément des centres sociaux.

III-2 : THEMATIQUES ET PROGRAMME D' ACTIONS

La déclinaison et l'ajustement au contexte local des orientations des partenaires ont conduit, pour le territoire d'Aix-en-Provence à la définition de cinq thématiques prioritaires organisées comme suit :

- Réussite éducative
- Préventions
- Santé
- Emploi
- Habitat et cadre de vie

Pour chacune des thématiques, a été défini un programme d'actions par objectifs stratégiques.

Parallèlement à la mise en œuvre de ce programme d'actions, les partenaires souhaitent que soient pris en compte dans chacune des thématiques et actions qui en découlent, des objectifs en faveur de l'intégration, de la lutte contre les discriminations, l'égalité des chances ainsi que l'implication citoyenne, ces problématiques transversales étant des leviers dynamiques du projet urbain de cohésion sociale de la Ville d'Aix-en-Provence.

Les personnes immigrées et issues de l'immigration, fortement présentes sur les territoires prioritaires de la cohésion sociale sont souvent fragilisées socialement et économiquement. Elles sont plus particulièrement confrontées aux pratiques discriminatoires, notamment dans l'accès à l'emploi et au logement.

Le CUCS s'engage à définir des actions d'intégration (apprentissage du français, informations socio-juridiques, accès à la citoyenneté, etc.) à mettre en œuvre dans chacun des programmes.

Le CUCS soutiendra les projets visant à l'amélioration de la connaissance du phénomène discriminatoire, par de l'information, de la formation et de la sensibilisation des acteurs institutionnels et associatifs et des partenaires économiques et sociaux. Un accent particulier sera mis sur la qualification collective des acteurs locaux.

1. LA REUSSITE EDUCATIVE

1.1 Eléments de contexte :

Concernant la scolarité et l'environnement social :

- Une situation sociale difficile sur les territoires concernés avec une précarisation des familles et une part de foyers monoparentaux non négligeables, un faible taux de qualification de la population et particulièrement des jeunes
- Un manque de mixité sociale au sein des établissements scolaires,
- Des problèmes de violences, de santé psychologique, de sommeil
- Des difficultés d'apprentissages, et une absence de continuité dans le suivi éducatif et de prise en compte de difficultés spécifiques (dyslexie...)

Concernant l'accompagnement à la scolarité :

- Existence d'une fragilité des dispositifs : financière, organisationnelle avec une difficulté dans le partenariat structures/Etablissements scolaires, des actions insuffisamment ciblées sur les publics les plus en difficulté

Concernant l'offre socio-éducative et culturelle :

- Des pratiques artistiques et culturelles insuffisamment développées
- Des associations fragiles, et ne pouvant développer au mieux l'offre socio-éducative, particulièrement en direction des adolescents qui reste insuffisante.

Concernant la fonction parentale :

- Difficulté à mobiliser les parents les plus en difficulté
- Des familles démunies face aux difficultés et/ou au comportement de leur enfant
- Des fragilités autour de la Petite Enfance et de la maternelle, avec une demande non négligeable de scolarisation dès 2 ans

Malgré ce constat, on peut noter sur l'ensemble des territoires, des éléments positifs qui peuvent aider à construire et développer une dynamique autour d'une amélioration des réponses éducatives :

- Les associations jouent un rôle important dans l'accueil éducatif. L'offre éducative et d'accompagnement à la scolarité (CLAS) développée, nécessite un soutien et un appui dans la qualification des actions
- L'existence de nombreux dispositifs de droit commun dans le domaine de l'éducation et des loisirs, avec une offre d'activités hors temps scolaire (CLSH, Contrat Enfance Jeunesse, ouverture des musées au CLSH, Ateliers POIVRE, actions sportives...)
- Un réseau et des interventions autour de la fonction parentale, principalement mobilisés sur des actions REAAP

1.2 Les Enjeux

Il est, donc, nécessaire pour accompagner la réussite éducative et permettre l'égalité des chances, de développer une intervention territoriale qui prend appui sur :

1. une approche individuelle et collective pour une meilleure prise en compte de la diversité et des besoins des situations
2. la concertation, le partenariat et la complémentarité des différents acteurs autour de la réussite scolaire,
 - en développant une meilleure concertation avec l'Education Nationale
 - en portant une attention particulière aux interventions dans les domaines sanitaires et sociaux
 - en qualifiant les acteurs de l'accompagnement à la scolarité et en diversifiant le type d'interventions afin de mettre l'effort sur le public le plus en difficulté
 - en renforçant l'accompagnement des familles dans le suivi de la scolarité de leurs enfants et dans leur fonction parentale et éducative
3. une offre culturelle, sportive et de loisirs de qualité, qui joue un rôle important dans l'accompagnement à la réussite scolaire et à l'égalité des chances

1.3 Programme d'actions

1.3.1 La Réussite scolaire

Dans le cadre d'une préfiguration de PRE, et d'une amélioration des réponses éducatives

Assurer une concertation avec les équipes enseignantes et les acteurs socio - éducatifs du territoire

- Elaborer un projet socio-éducatif de territoire s'appuyant sur l'animation d'un espace de concertation éducative (Jas de Bouffan – Aix Nord /Pinette – Encagnane / Corsy)
- 3 réseaux de Réussite Educative (un par territoire)
- 1 coordonnateur des réseaux de Réussite Educative

Mettre en place des modalités d'accompagnement diversifié et adapté autour de l'accompagnement à la scolarité.

- Mettre en œuvre des programmes d'action plus personnalisés au regard des difficultés rencontrées par la population concernée
- Qualifier les CLAS et accompagnement à la scolarité
- Articuler les CLAS et les actions d'accompagnement à la scolarité avec les établissements scolaires :
 - Mise en œuvre d'un cahier des charges et convention (EN/ Structure /Ville ou CG)
 - Tutorat d'accompagnement pour chaque structure (formation /suivi)
 - Soutenir les actions qui facilitent les liaisons élémentaire/collège
- Favoriser le développement d'un accompagnement plus ciblé en direction des enfants les plus en difficulté (en lien EN/ Services Education et Jeunesse Ville/CG)
 - Des études accompagnées renforcées (Primaire / Secondaire)
 - Ateliers Coup de Pouce CLE (CP) et Accompagnement vers la Lecture (Maternelle)
 - L'accompagnement à la scolarité individuel avec les étudiants (Tutorat AFEV – en Collège)
- Renforcer les actions passerelles (crèches/ maternelles – Préparation à l'école maternelle)

Améliorer et faciliter l'accès à une prise en charge autour de problématique santé (Voir thématique Préventions/santé)

- Renforcer le Point d'Accueil et d'Ecoute Jeunes (PAEJ) par une meilleure mise en réseau avec les collègues
- Mettre en œuvre un dispositif spécifique « d'accès aux soins » par rapport à certains enfants et jeunes repérés les plus fragiles,

1.3.2 La Parentalité

Renforcer l'accompagnement des familles dans le suivi de la scolarité de leurs enfants et dans leur fonction parentale et éducative

- Qualifier les actions liées à la fonction parentale
 - La qualification des intervenants sur « l'accompagnement à la fonction parentale » (suivi - formation)
 - La mutualisation des compétences et l'harmonisation des interventions

- Soutenir les actions qui participent au renforcement des compétences éducatives et parentales :
 - médiation famille/ enfant/ établissement scolaire
 - atelier relais Parents sur la connaissance des institutions scolaires

Diversifier l'intervention autour de la Petite Enfance (2/5 ans) en développant :

- les CLSH maternels
- des ateliers parents/enfants

1.3.3 L'Action socio-éducative, culturelle et sportive

Accompagner la réussite scolaire en complémentarité de l'école

- Développer et diversifier les actions socio-éducatives en direction des publics jeunes et féminins

Mieux prendre en compte l'accompagnement des jeunes sur les territoires en développant l'action socio-éducative et citoyenne

- Renforcer et soutenir la mise en place :
 - d'un CLJ (Centre de Loisirs Jeunes) 12/16 ans par territoire
 - d'un accueil, accompagnement, orientation 16/25 ans
- Initier et développer des actions Informations/Sensibilisation à l'orientation et l'insertion professionnelle
- Permettre l'intégration des jeunes dans les dispositifs institutionnels et socioculturels
 - Favoriser l'émergence d'un pôle ressources jeune citoyenneté 12/25 ans, autour de l'accompagnement aux initiatives et projets (en réseau avec les secteurs jeunes centres sociaux/équipements de proximité, ADDAP, BIJ, Conseil Municipal des Jeunes, Collèges, Lycées et Mission Locale)
- Soutenir (en lien avec la thématique Préventions)
 - Les actions citoyennes bénévoles
 - Les chantiers éducatifs

Développer une offre de qualité sur les pratiques culturelles et sportives

- Favoriser l'accès aux équipements culturels
- Soutenir un projet culturel et artistique sur chaque territoire, autour d'un pôle culturel ressource (Cité du Livre, Musées, CCN, Ecole de Musique, Ecole d'Art), associant structures, habitants, écoles, artistes.
- Qualifier les projets éducatifs des CLSH autour des pratiques sportives, culturelles et artistiques (concertation, formation, projets)
- Favoriser et soutenir
 - L'animation sportive de proximité
 - Des actions « jeunes filles » et « femmes » autour de la pratique sportive
 - Des actions autour de la pratique sportive familiale
 - L'émergence d'un pôle ressources sport et permettre l'accompagnement et la qualification des associations sportives de proximité (suivi et formation)

Favoriser l'accès à la vie sociale

- Développer des actions intergénérationnelles

2 LES PREVENTIONS

2.1 Eléments de contexte

Compte tenu de l'imbrication des problématiques d'exclusion socio-économique, d'échec scolaire, de déviance et des phénomènes de délinquance et de violences et pour agir efficacement en matière de prévention de la délinquance les interventions des partenaires, qui sont à la fois d'ordre individuel et collectif, doivent s'articuler et se compléter.

Si les actions éducatives, sociales, culturelles ou sportives sont indispensables, des actions de police et de justice sont également nécessaires pour assurer la sécurité et la tranquillité des habitants.

La Ville au travers de l'action de ses différents services contribue à la prévention de la délinquance, notamment à travers

- Des actions « passeport clubs » et des animations sportives de proximité qui offrent aux jeunes défavorisés ou en difficulté, la possibilité de s'approprier des démarches d'apprentissage et l'accès à des actions physiques et sportives de qualité
- L'encouragement de la fréquentation d'équipements sportifs de la ville ou du quartier, vecteurs de socialisation et d'insertion.
- La convention d'animation avec les clubs de haut niveau, ou l'organisation d'opérations vers un public ciblé (adolescents non - inscrits en clubs , opération « faites du sport en familles ») traduisent bien cette volonté d'éducation et d'encadrement.
- **De même l'action socio - culturelle et de loisirs menée par les centres sociaux ou équipements de proximité** qui vise des publics de tous âges mais surtout des enfants et des jeunes, procède de la logique générale de prévention et de participation citoyenne, évitant l'enfermement des populations défavorisées dans les quartiers d'habitat social, autour d'actions telles que Ville Vie Vacances, d'accompagnement à la scolarité ou d'aide à la parentalité, du lien social, de la participation des habitants à la vie sociale urbaine, facilitant la mobilité des publics vers l'ensemble de la ville

Concernant **la CAF** - dont les centres sociaux constituent un pilier essentiel de l'intervention auprès des populations des sites prioritaires du CUCS - elle s'implique dans cette thématique de prévention sociale au travers,

- des centres de loisirs sans hébergement (CLSH), du contrat enfance - jeunesse, des actions familles portées par ses services, ceux de la ville ou financées par elle auprès d'une association.

L'action de la prévention spécialisée (Conseil général) :

- Une dizaine d'éducateurs de prévention spécialisée interviennent principalement auprès des 13-17 ans en difficulté dans les quartiers en CUCS voire au-delà des sites prioritaires.

Les actions impulsées par le CLSPD

La prévention de la délinquance est partie intégrante de la politique de la ville, et depuis longtemps le Maire (aux côtés du Procureur de la République) s'est vu reconnaître sa légitimité pour animer le dispositif local de prévention de la délinquance et veiller à la bonne coordination des interventions publiques sur le territoire communal.

La prévention de la délinquance cible l'ensemble des comportements qui portent atteinte à la paix publique, à la sécurité des biens et des personnes, affectent par leur nature et leur répétition, la qualité de vie en société dans les lieux publics et contribuent à l'activation d'un sentiment d'insécurité des habitants.

Son efficacité et son efficacité reposent sur une volonté de partenariat, un diagnostic partagé des phénomènes de délinquance et de violences recensés sur le territoire communal et la coordination des acteurs.

2.2 Les Enjeux

Dans le cadre du Contrat urbain de cohésion sociale les orientations à privilégier devraient permettre :

1. La réactivation du dispositif CLSPD et l'élaboration d'un nouveau contrat local de sécurité
2. Le renforcement des actions de prévention spécialisée dans les sites prioritaires et le renforcement des actions de protection vers les mineurs : aide sociale à l'enfance, assistance éducative de la sauvegarde de l'enfance et actions de protection judiciaire de la jeunesse,
3. Le développement de l'aide aux victimes (assistante sociale au commissariat, service d'aide aux victimes d'urgence...) et de la Maison de Justice et du Droit
4. La lutte contre les violences conjugales
5. La prévention des addictions et la lutte contre les toxicomanies

2.3 Programme d'actions

Développer la citoyenneté et la prévention de la délinquance

- Animer le CLSPD et élaborer un nouveau CLS
- Améliorer le recueil d'information, l'analyse partagée des phénomènes de délinquance, la coordination des acteurs et de leurs interventions

Développer des actions socio éducatives en faveur des adolescents et des jeunes des quartiers prioritaires

- Accompagner les actions Ville Vie Vacances
- Renforcer l'offre de chantiers citoyens d'utilité collective vers les 15-17 ans (cadre de vie, aide humanitaire...)
- Favoriser l'accès des jeunes aux dispositifs des institutions judiciaires par :
 - La DISIP PJJ
 - l'activité de l'accord cadre A (pour les moins de 16 ans)

Intensifier l'accès aux droits et l'aide aux victimes

- Renforcer la Maison de Justice et du Droit (Jas de Bouffan) : accueil, information, orientation, consultations juridiques
- Améliorer l'accueil des victimes au commissariat : création d'un poste d'assistance sociale
- Créer un service d'aide aux victimes d'urgence
- Mettre en place un observatoire local des violences faites aux femmes
- Soutenir les femmes victimes de violences (sexuelles, familiales, conjugales, discriminations)

3. LA SANTE

3.1 Eléments de contexte

Le rôle de la santé dans les parcours d'insertion économique et social des personnes, comme dans les chances de réussite éducative des enfants est prouvé, et on connaît le rôle majeur exercé par les différents environnements sur la santé (familial, facteurs spécifiques à l'enfant, liés à l'histoire scolaire ou facteurs sociaux), chacun pouvant constituer des leviers de l'amélioration de l'état de santé des publics. Ces facteurs d'influence se déclinent en cinq niveaux d'intervention possible : société, quartier, école, famille, enfant et jeune.

De manière générale la prise en compte de la dimension santé est transversale à toutes les autres thématiques du CUCS.

C'est pourquoi les questions de santé publique, et particulièrement de prévention santé ont pris désormais une place visible dans les politiques territoriales.

Si la santé ne figure pas en tant que telle au nombre des compétences des villes, en revanche les dispositifs issus des lois de 2004 (santé publique, libertés locales) confèrent aux collectivités locales un rôle pivot en matière de prévention et d'accès aux soins.

Le Plan Local de Santé Publique aixois (PLSP) issu des travaux de l'Atelier Santé Ville a défini quatre axes stratégiques déclinés en actions :

- Promotion et éducation à la santé, prévention des conduites à risque ;
- Accès aux droits, accès aux soins et continuité des soins ;
- Prévention de l'isolement social et de la dégradation de l'état de santé physique ou mentale ;
- Mutualisation des informations et coordination des actions de santé.

Concernant la prévention santé

- il s'agit **de développer une politique de prévention santé plus lisible et plus cohérente au niveau local**
- en rattachant à des thèmes prioritaires (besoins identifiés) les actions actuellement conduites par les services sanitaires et sociaux, les centres sociaux et équipements de proximité.
- en recherchant des financements supplémentaires auprès de programmes nationaux (Nutrition, Cancer..) afin d'initier de nouvelles actions bien ciblées vers les publics des quartiers prioritaires du CUCS.

Des actions autour des questions de surpoids/obésité, ou bien de promotion des dépistages (cancer, hypertension, VIH, ...) doivent être envisagées avec les associations de prévention existantes et les professionnels du secteur médico-social ou de l'éducation.

Cette politique sera naturellement conduite en étroite relation avec l'Assurance maladie (CPAM, CRAM, URCAM.) et l'Etat. De nouvelles possibilités pour des actions santé dans les quartiers et établissements scolaires au-delà des seuls crédits CUCS doivent être explorées spécialement dans le cadre du PRSP, nouvel outil de la politique de santé publique mis en place au niveau régional (le GRSP met en œuvre le PRSP).

Avec **la CAF**, à ce jour peu positionnée en matière de prévention et de santé - mais bien présente dans l'accompagnement des familles confrontées à des situations spécifiques (toxicomanies, handicaps...) - **il sera recherché un renforcement des secteurs femmes/familles des centres sociaux - sachant que les femmes jouent évidemment un rôle déterminant dans la prévention santé pour tous et la prise en charge des parcours de soins -**

Concernant l'accès aux soins

- **l'information des usagers sur leurs droits et sur les services existants**, compte tenu de l'existence de dispositifs nationaux favorisant l'accès aux soins (carte vitale, convention maladie universelle), fait partie des préoccupations des acteurs locaux.

Par ailleurs les partenaires du CUCS doivent s'attacher à **la production de connaissances partagées concernant l'état sanitaire de la population de la ville et des zones sensibles.**

Si des données existent aujourd'hui, notamment grâce à l'Office régional de la santé (ORS), peu sont disponibles ou exploitables à l'échelle communale et le travail de diagnostic réalisé par l'Atelier Santé Ville nécessite un approfondissement pour parvenir à une vision globalisée, territorialisée, et véritablement partagée entre acteurs du territoire .

- Une coordination et une mutualisation sont nécessaires pour la collecte de données fiables relatives au diagnostic local de santé
- pour recenser l'offre et la consommation de prévention et de soins,
- permettre **la mise en place de tableaux de bord**, essentiels à une identification des besoins, comme des freins à l'accès aux soins
- et favoriser à terme une amélioration de la couverture territoriale santé pour tous.

Une condition de réussite des actions santé réside dans l'accompagnement des personnes, pour aller de l'identification d'un problème de santé au soin.

- Le CUCS devra prendre en considération la situation des publics les plus fragiles ou vulnérables présents sur les territoires prioritaires de la politique de la ville et le phénomène du vieillissement de la population

3.2 Les Enjeux

La thématique santé dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale doit contribuer à la mise en œuvre du Plan Local de Santé Publique (PLSP) et de ses différents programmes d'actions sur la base du diagnostic et des priorités issues de l'Atelier Santé Ville d'Aix en Provence.

Dans un souci d'efficacité et de cohérence et afin d'éviter l'effet « saupoudrage » ou de rechercher des complémentarités, les actions menées dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale devront s'articuler avec le Plan régional de santé publique (PRSP) et le schéma régional d'éducation et de prévention à la santé (SREPS) ainsi qu'au plan départemental de la mission de lutte contre des drogues et les toxicomanies (MILDT).

L'enjeu pour le CUCS est de positionner clairement la Ville comme pilote d'une coordination des acteurs et des actions santé, d'impulser la mise en place d'une veille locale sanitaire et sociale et l'animation du Plan Local de Santé Publique (PLSP). Ce dernier constituant un cadre d'action et de concertation pour une démarche de proximité.

Toutefois les actions du PLSP ne relèvent pas toutes du CUCS ; ce dernier devant principalement s'attacher, en complément du droit commun, aux actions qui nécessitent un développement important sur le territoire compte tenu des caractéristiques de sa population.

La Ville et les partenaires du CUCS s'attacheront :

1. à maintenir et renforcer les actions pertinentes déjà conduites sur AIX notamment en direction des jeunes (jeunes garçons, jeunes filles, et jeunes femmes) :
 - Point Accueil Ecoute Jeunes et prévention des souffrances psychiques
 - Prévention des addictions/ toxicomanies ;
 - Prévention et éducation à la sexualité, contraception, prévention des IVG et des grossesses non désirées.
2. à encourager les actions santé portées par les centres sociaux et équipements de proximité qui mobiliseront les acteurs de l'environnement local (associations spécialisées et professionnels de santé) et seront le relais de campagnes nationales ou locales de prévention ou de dépistage.
3. à soutenir l'élaboration de projets globaux d'éducation à la santé en milieu scolaire. Ceci en lien avec la thématique de la réussite éducative et l'action des comités d'éducation à la santé et la citoyenneté des collèges (CESC) ainsi que le développement des formations à l'utilisation du guide MILDT, des actions de guidance parentale.

3.3 Programme d'actions

Prévention des conduites à risques et des conduites addictives

Le PLSP prévoit le soutien aux dispositifs et outils en matière de RDR et cible des actions particulières en matière de prévention, ainsi que l'amélioration de prises en charge des personnes consommatrices d'alcool par l'amélioration de l'accueil.

- Renforcer les actions et outils existants par des actions
 - de prévention des consommations de produits psycho actifs et de réductions des risques
 - d'accompagnement des publics touchés et, en direction des publics en infraction à la législation des stupéfiants

Education à la santé en milieu scolaire :

L'objectif poursuivi défini dans le plan est de promouvoir l'élaboration de projets globaux d'éducation à la santé coordonnées à long terme, en privilégiant l'adoption de conduite de santé dès l'école élémentaire et assurer une continuité / cohérence entre les différents cycles : il vise et concerne, particulièrement, des actions d'équilibre alimentaire et de prévention de l'obésité avant l'entrée en 6^{ème}, de prévention précoce des conduites à risques et de prévention des risques liés à la sexualité.

- Développer l'éducation et la promotion santé auprès des scolaires et des jeunes en insertion par des actions
- d'aide et d'accompagnement aux soins en lien avec les bilans de santé scolaire
- d'information, de prévention santé dans les collèges et dans les équipements collectifs, clubs sportifs et organismes de formation
- de sensibilisation et de repérage des troubles de l'apprentissage

Prévention et Education à la sexualité

- Développer la prévention des risques liés à la sexualité, et l'adapter en fonction des groupes ciblés
- Soutenir notamment les actions menées en direction des publics 16/25 ans, en rupture et hors milieu scolaire
- Education sexualité / Contraception,
- Dépistage IST – VHC – VIH / Vaccinations
- Prévention des IVG

Soutien et accompagnement des familles vulnérables ou fragilisées

L'objectif est de soutenir le repérage des situations à risques et de renforcer l'accompagnement médico-social par un système de veille et de vigilance pour le repérage et la prise en charge des situations de détresse en lien avec la périnatalité et la maternité.

- Favoriser la prévention et l'accès aux soins et à la santé, particulièrement autour
- D'un soutien et d'un accompagnement des jeunes filles ou jeunes mères en détresse ou isolées autour des grossesses non désirées
- Des dépressions maternelles
- De la guidance des jeunes mères dans les premiers temps de leur parentalité et le soutien à la fonction parentale à l'adolescence
- De l'accès aux soins des femmes en précarité
- De la médiation familiale
- De l'information aux familles

Promotion de l'équilibre alimentaire et de prévention du surpoids :

- Sensibiliser les élèves et les parents aux questions de nutrition et à la lutte contre l'obésité dans les écoles élémentaires

Consolidation de l'offre de soins et services à domicile

- en direction des personnes âgées isolées : femmes seules, travailleurs migrants et résidents de foyers

Animation et coordination du Plan Local de santé Publique

- Mutualisation des informations et coordination des actions santé
- Chargé de mission Santé, coordination et animation du PLSP, dans l'équipe du CUCS

4. L' EMPLOI

4.1 Eléments de contexte

Les tendances fortes :

- Une forte croissance économique polarisée sur Aix, qui constitue le deuxième pôle d'emploi de la Région Urbaine Aix-Marseille
- De nombreux dispositifs qui existent sur le territoire en matière d'accès à l'emploi et à l'insertion : PLIE, Mission Locale, ANPE...
- Des secteurs en croissance avec de nombreuses propositions d'emploi dans le BTP, l'hôtellerie.
- Une présence importante de cadres et de jeunes diplômés

Les caractéristiques du chômage et de l'emploi :

- Un marché du travail particulièrement sélectif et très pénalisant pour certains publics, notamment en manque de qualification
- Des taux de chômage particulièrement élevés dans les quartiers Politique de la Ville : plus de 40% contre 16% pour la ville
- Qui touche particulièrement les jeunes de 16 à 25 ans : entre 40 et 50% contre 28% pour la commune ; et les femmes : plus de 40% et 18% pour la commune
- Une population en manque de qualification : dans certains quartiers, près de 50% de la population n'a aucun diplôme.
- Un nombre important de ménages bénéficiaires des minimas sociaux.
- Un fort taux de chômage pour les jeunes diplômés et cadres

Les constats

- Des moyens inadaptés pour l'accompagnement des publics les plus éloignés de l'emploi, en raison :
 - d'une spécificité des publics
 - d'une insuffisance de l'offre de parcours d'insertion par l'économique (notamment sur la diversification de la nature des chantiers insertion).
- Des problèmes de qualification des publics et de mobilisation vers la formation et l'emploi.
 - Un problème d'inadéquation des qualifications des publics jeunes aux besoins des entreprises.
 - Des solutions à rechercher pour la mise en place d'outils de formation flexibles, réactifs et à court terme sur des secteurs spécifiques (bureautique notamment).
- Un potentiel économique des territoires ne pouvant être exploité en raison de l'absence ou de l'insuffisance de foncier disponible pour de nouvelles implantations économiques.
- Une absence d'outils pour intervenir en faveur des commerces de proximité depuis la disparition du Fonds de Revitalisation Economique (FRE) et de la non possibilité d'appliquer un FISAC sur ces quartiers.

4.2 Les Enjeux

Le CUCS devra ainsi veiller à permettre l'accès à l'emploi et à la formation professionnelle et ce spécifiquement pour le public jeune (les 16/25 ans sortis du système scolaire et jeunes diplômés) et le public femme.

Il s'agira donc de :

1. veiller à mobiliser et articuler les dispositifs de droit commun et façonner et en complément les instruments et adaptations nécessaires permettant une solution à l'accès à l'emploi des publics des quartiers en difficulté
2. soutenir les actions facilitant l'accès à la création d'activités et à l'accompagnement des porteurs de projet.

4.3 Programme d'actions

Améliorer la connaissance concernant l'emploi sur le territoire

- Favoriser la concertation entre les différents acteurs
- Optimiser, mobiliser et articuler les différents dispositifs de droit commun
- Favoriser la connaissance des métiers, en lien avec l'antenne de la Cité des Métiers

Favoriser l'accès à l'emploi.

- Accompagner les parcours à l'emploi par la mise en place de moyens adaptés aux publics issus des quartiers en difficulté
- Réponse aux problématiques sociales préalables à l'insertion
- Accompagnement des jeunes issus des quartiers

Permettre l'accès et l'accompagnement à une formation qualifiante

- Informer, former et qualifier les publics
- Mettre en place :
 - Des actions de remise à niveau et de lutte contre l'illettrisme (savoirs de base et pré requis)
 - Des formations spécifiques : outil d'adaptation rapide et flexible sur des secteurs spécifiques
 - Des Actions d'apprentissage
- Encourager le travail spécifique sur les métiers en tension et la mise en relation sur offre d'emplois

Développer une offre d'insertion adaptée

- Soutenir l'insertion par l'activité économique : chantier insertion
- Développer les activités d'insertion par l'économique sur les secteurs et métiers porteurs (bâtiment, aides à la personne.)
- Appuyer les actions développées dans les parcours d'insertion

Agir sur les formes de discrimination à l'emploi

- Développer les projets permettant la lutte contre la discrimination
- Soutenir des actions auprès des publics et des entreprises
- Elaborer une charte avec les entreprises
- Accompagner la mise en œuvre de la clause d'insertion dans les opérations de rénovation urbaine (lien avec le projet ANRU), et en particulier dans les marchés de réhabilitation

Renforcer le développement Economique

- Favoriser et soutenir la création, l'implantation et le développement d'entreprises
- Orienter et Accompagner les personnes souhaitant développer leur propre activité
- Mettre en place des réponses immobilières, foncières et de services

5. HABITAT ET CADRE DE VIE

5.1 Eléments de contexte

Les actions engagées par les bailleurs, les collectivités locales et l'Etat, depuis plusieurs années, en matière de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) dans les quartiers relevant de la Politique de la Ville ont contribué à améliorer leur fonctionnement.

Malgré un certain nombre d'investissement et une présence des différents acteurs, ces territoires présentent de nombreux dysfonctionnements en matière de GUSP. Certaines situations rendent la vie quotidienne plus difficile et/ou conduisent à une image dégradée du quartier.

L'amélioration de la GUSP est un enjeu prioritaire du CUCS d' Aix-en-Provence, elle est également inscrite dans la convention de l'ANRU. La GUSP est une réponse collective et concertée des acteurs locaux, collectivités et institutions aux problématiques spécifiques du quartier afin d'enrayer le processus de déqualification et d'accompagner le projet urbain dont elle est un facteur de réussite.

Deux quartiers d'Aix-en-Provence bénéficieront d'un projet de rénovation urbaine aidé par l'ANRU. Pour prolonger les effets attendus de l'opération, il s'agit de générer des actions et une démarche partenariale susceptible d'améliorer la qualité de vie des habitants sur l'ensemble des quartiers.

Concernant la propreté, le nettoyage, les parties communes et les logements

- Nombreuses dégradations, dysfonctionnements, entretien général insuffisant (hall, cages d'escaliers, caves, parties communes)
- Différences de traitements entre les bailleurs

Concernant les espaces extérieurs et espaces verts

- Traitement insuffisant de l'entretien des espaces verts et espaces extérieurs
- Confusion entre les espaces publics, semi publics et espaces privés
- Difficultés de coordinations entre les propriétaires pour un traitement homogène du quartier en termes de fréquence et de qualité
- Stationnements anarchiques, manque de place de parking

Concernant la tranquillité et la sécurité :

- Sentiment d'insécurité
- Peu de lieu d'échange et de rencontre notamment pour les jeunes
- Eclairage public à améliorer
- Peu de communication, de coordination et de présence de la Police
- Quelques troubles de voisinage

Concernant l'entretien courant des logements, les équipements et les parties collectives

- Traitement des doléances, réclamations et suivi à améliorer
- Sentiment d'abandon des locataires
- Logements peu fonctionnels, pas aux normes (électricité, sanitaires, plomberies)

Concernant le ramassage des déchets, mobilier urbain, aires de jeux

- Nombreuses voitures épaves malgré l'efficacité du système mis en place
- Enlèvement des encombrants difficiles : manque d'information du locataire sur les jours de passage
- Incivilités fréquentes : dépôt sauvage d'encombrants, tags...
- Aires de jeux dégradées et très peu entretenues servant de lieu de déjections canines
- Tri sélectif mis en œuvre sur certains territoires
- Espaces ordures ménagères non adaptés

Concernant la mobilité résidentielle et la mixité

- Demandes importantes de mutation
- Taux de vacance et taux de rotation très faible
- Peu de mixité sociale sur certains îlots

Concernant le traitement des fragilités sociales et l'accompagnement social

- Manque de coordination des services concernés
- Accueil des nouveaux arrivants : peu de prise en charge et manque de concertation avec les autres intervenants
- Grande précarisation des familles

Concernant la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)

- Cinq conventions signées avec les bailleurs (Pays d'Aix Habitat : Jas de Bouffan / Familles et Provence: Jas de Bouffan / Logirem : Jas de Bouffan / Opac Sud : Corsy et Beisson)
- Peu de lisibilité des actions développées au titre de l'exonération de la TFPB

Concernant la prévention en matière d'habitat dégradé ou indigne

- La Ville d'Aix-en-Provence s'est engagée depuis une quinzaine d'années dans une politique volontariste d'intervention sur l'habitat privé, à travers les dispositifs d'OPAH sur le centre ancien. Elle a aussi engagé plus récemment une action de lutte contre l'habitat indigne et de rénovation du logement ancien dégradé. (cf. : Protocole expérimental de lutte contre l'habitat indigne et la vacance)

Une nouvelle convention d'OPAH (OPAH n°5) pour la période 2007/2011, essentiellement dédiée à la résorption de l'habitat indigne et à la remise sur le marché de logements vacants vient d'être signée. Elle intervient simultanément en requalifiant l'espace public et en accompagnant la redynamisation commerciale de certains secteurs délaissés, afin de générer un mieux-vivre dans le centre ancien et y maintenir une mixité sociale.

La CAF, acteur institutionnel en matière de logement, accompagne les familles en matière d'accès aux droits, d'aide à l'équipement du logement. Au-delà de ses missions institutionnelles et de la participation aux fonds partenariaux (FSL...) elle soutient par ailleurs les acteurs associatifs locaux pour le logement des familles les plus démunies et la décence du logement.

Concernant la prévention des ruptures locatives

- L'objectif serait de dynamiser des collaborations entre bailleurs, services sociaux, associations, Maison de Justice et du Droit pour prévenir les ruptures locatives

Une antenne de prévention des expulsions domiciliaires est en place à la Maison de Justice et du Droit. Son bon fonctionnement nécessiterait un renforcement du travail en réseau. De plus, dans le contexte de déficit et de cherté de l'offre locative, il conviendrait de développer une gamme d'actions d'accompagnement social liées au logement. A ce sujet on peut citer le travail conduit auprès des bénéficiaires du PDALPD, en matière de logement d'insertion et d'hébergement d'urgence, ainsi que les actions associatives de type ALPA ou Un TOIT visant à favoriser l'accès ou le maintien dans un logement autonome et digne correspondant à la diversité des besoins et des populations.

5.2 Les Enjeux

Afin de répondre à ces enjeux, des **conventions GUSP** (à partir du diagnostic partagé) devront être élaborées pour les sites ANRU et hors ANRU. Elle auront pour objet de définir les engagements des différents partenaires (Etat, Conseil Régional, Caisse des Dépôts et Consignations, Communauté du Pays d'Aix, Bailleurs, Ville) en la matière. Le volet GUSP du CUCS d'Aix-en-Provence traitera essentiellement les actes de gestion liés à l'habitat et au cadre de vie.

6 axes :

1. Une amélioration de la gestion urbaine et du cadre de vie : hygiène, propreté, maintenance, aménagements des espaces et leur valorisation, service de proximité
2. Une amélioration du lien social et de la participation des habitants : avec l'aide des associations de proximité et de locataires,
3. Une amélioration de la sécurité et de la tranquillité des habitants
4. La prévention en matière d'habitat dégradé ou indigne
5. La prévention des ruptures locatives / Accès et maintien dans le logement des publics défavorisés
6. Adaptation des logements au vieillissement de la population

5.3 Programme d'actions

Il s'agira d'améliorer la cohérence et la coordination dans la gestion et dans l'approche de ces différents domaines. Cela se traduira par :

5.3.1 Cadre de vie et GUSP

Une gestion coordonnée des territoires

- Création d'un dispositif commun de suivi,
 - en lien avec les acteurs locaux de terrain visant à suivre l'évolution des dégradations sur les espaces extérieurs et à mesurer l'intervention des bailleurs et des collectivités,
- Une clarification des domanialités et la définition de modalités d'entretien et de gestion
- Des commissions « cadre de vie »
 - Visites de terrain avec la participation des services gestionnaires, le personnel de proximité des bailleurs, habitants et associations de proximité – l'objectif étant de partager un diagnostic des dysfonctionnements
 - Coordonner et adapter l'intervention des services gestionnaires aux réalités du terrain, consolider le partenariat entre les acteurs et mise en place d'un groupe de travail et de suivi GUSP

L'amélioration, la requalification des espaces de vie sociale, le désenclavement des sous quartiers et le développement du lien social

- L'embellissement des espaces verts des territoires CUCS
 - Mise en place d'un chantier insertion « embellissement » chargé d'intervenir sur les espaces verts et abords d'immeubles quelques soient les domanialités en partenariat avec les bailleurs participant à l'opération
 - Actions avec les associations de proximité, bailleurs et associations de locataires et à partir de projets d'aménagement dans chaque quartier (émergences d'actions collectives et transversales en lien avec les thématiques du CUCS)

Une réflexion inter partenariale dans le domaine de la tranquillité

- Un engagement dans des projets de sécurisation et de résidentialisation
 - Identifier les sites et types de résidentialisation en lien avec les Plans Stratégiques des bailleurs et la Communauté du Pays d'Aix,
 - Favoriser des actions de formation inter-services en direction des personnels de proximité, association de locataires

La participation des habitants

- Favoriser des projets d'habitants autour de l'environnement et du lien social et des ateliers d'échange liés aux problématiques des territoires
- Permettre une meilleure diffusion de l'information aux habitants
- Développer l'animation d'instances de concertation autour des projets de renouvellement urbain,

Une réflexion autour des investissements économes en gestion (économies d'énergie...).

5.3.2 Habitat

Accès et maintien dans le logement des publics défavorisés

- Soutien et renforcement des structures existantes
- Actions d'insertion dans le logement et d'auto réhabilitation
- Soutien à la création de structures de logements spécifiques type maison relais en lien avec le PLH

Adaptation des logements au vieillissement de la population

- Action de sensibilisation des bailleurs sociaux
- Accompagnement pour la réalisation d'aménagements des appartements et des parties communes

Lutte contre l'habitat indigne et insalubre – Réhabilitation du Centre ancien

- Mise en œuvre de la 5^e OPAH (propriétaires bailleurs, propriétaires occupants)
- Amplification de la lutte contre l'habitat indigne et insalubre, mise en place d'un dispositif opérationnel de coordination entre institutions
- Création de logements tiroirs
- Remise sur le marché de logements vacants et expérimentation d'une gestion locative garantie.

III – 3 : TERRITOIRES et PRIORITES

Les diagnostics réalisés sur les différentes thématiques s'appuient sur les données, observations des territoires prioritaires, territoires resitués au regard de l'ensemble de la ville. Les enjeux, objectifs et programmes d'actions définis sur les thématiques représentent un socle commun d'intervention sur tous les quartiers. Ils seront déclinés sur les territoires prioritaires, en s'attachant à prendre en compte les spécificités de chacun et en apportant une attention particulière sur des priorités, qui seront mises en œuvre dans le cadre d'un projet de quartier, schéma de développement accompagné d'un programme d'actions.

1- LE JAS DE BOUFFAN

1.1 : Eléments de Contexte

Le Jas de Bouffan, d'urbanisation récente (ZAC année 70) est le premier quartier d'habitat social de la ville. Il représente 24 000 habitants avec une ZUS de sensiblement 13 868 habitants (RGP99). Classé partiellement en ZRU, il est structuré en plusieurs îlots (7 îlots bien identifiés). Ce territoire représente 10% de la population totale de la commune. Une population jeune dont 33 % de la population totale de la ZRU a moins de 25 ans, dont 57% de moins de 15 ans).

Des fragilités et des faiblesses

Forte paupérisation de certains îlots et de nombreux freins pour l'accès à l'emploi :

- Taux important de Rmistes et de demandeurs d'emploi, et une forte proportion de foyers vivant en dessous des minima sociaux
- Une population jeune adulte qui a du mal à accéder à l'emploi, une autonomie sociale qui reste difficile : le taux de chômage est de 41,9% pour les jeunes
- Des difficultés de mobilité, tant au niveau du transport que des moyens financiers de la population

Des difficultés autour de l'éducation et de la scolarité qui se développent :

- des problématiques scolaires difficiles et importantes avec,
 - une concentration des difficultés sur certaines écoles
 - des jeunes, de plus en plus, en ruptures scolaires et familiales
 - des difficultés de plus en plus tôt, dès la maternelle
 - Le collège du Jas de Bouffan présente d'importants risques de fragilité (catégorie socio économique défavorisée, taux de retard scolaire élevé...). On parle d'un taux important concernant le décrochage scolaire et d'un besoin de travailler sur une remobilisation des jeunes.... Le niveau de qualification reste très faible (population des plus de 15 ans sans diplôme est à 35%, et de niveau V à 30%)
 - Une mixité sociale qui tend à disparaître sur les établissements scolaires
- Isolement parental avec une représentation importante de familles monoparentales.
- la prise en compte de la problématique des 11-17 ans (sensiblement 700 collégiens du territoire) reste difficile, avec une insuffisance dans l'offre d'animation et de loisirs éducatifs en direction de cette population et accentuée en direction des jeunes filles.

Un cadre de vie à améliorer fortement :

- Un traitement des espaces verts et extérieurs insuffisant et un entretien inégal sur le quartier, entraînant un sentiment d'abandon chez les habitants
- Certains îlots présentent un patrimoine dégradé et font l'objet de troubles de voisinage qui sont récurrents, particulièrement causés par des jeunes, d'où une perception de quartier sensible. Le territoire a du mal à se défaire d'une image négative à l'extérieur
- Le vivre ensemble et le lien social sont insuffisamment développés. L'absence de lieux ou d'occasion de rencontres conforte des situations d'isolement social
- Une forte disparité de positionnement Nord-Sud des équipements existants notamment vers le secteur Logirem

L'habitat est composé de 55% de logement social avec 5 bailleurs sociaux : Logirem, Pays d'Aix Habitat, Famille et Provence et Sacogiva. Le Jas de Bouffan représente à lui seul 37,5 % du parc social aixois. Mais un certain nombre de copropriétés au cœur du quartier et de lotissements à la périphérie proche participent à une mixité sociale. Le taux de vacance et de rotation est très faible.

1.2 : Les Priorités

Le territoire du Jas de Bouffan présente des signes de fragilités qui se développent et plusieurs signaux attestent de la nécessité de mobiliser tous les acteurs dans une démarche de remise à niveau et de prévention, en particulier sur les problématiques liées :

- à la réussite éducative, et particulièrement sur une prise en charge globale de la population jeune, du loisir éducatif à la réussite scolaire et à l'insertion socio - professionnelle.
- au cadre de vie, et spécifiquement la revalorisation et l'entretien des espaces à une dynamique « du vivre ensemble »

1.2.1 : La Réussite Educative

Autour de la réussite scolaire, une action éducative partagée, concertée, coordonnée et cohérente

- Favoriser l'individualisation des parcours éducatifs au service de la réussite éducative
- Qualifier et développer les actions qui accompagnent la réussite scolaire (CLAS, actions passerelles, Tutorat collègue...)
- Favoriser les actions qui apportent un soutien aux familles dans l'exercice de leur fonction parentale notamment dans les situations de décrochage social, scolaire et dans les moments sensible de passage (les changements de cycle, orientation, passage à l'adolescence...)

Autour de l'action socio – éducative, une coordination et un projet jeunesse de territoire

- Favoriser l'investissement des jeunes dans des activités péri – scolaire (11/17 ans)
- Renforcer et mobiliser les compétences sociales des jeunes
- Améliorer l'accueil, l'accompagnement et l'orientation des 16/25 ans

1.2.2 : La Santé et Les Préventions

Prévention et éducation à la santé (en lien avec le diagnostic local de santé – Atelier Santé Ville),

Au plus près des habitants et particulièrement des actions ciblées,

- Sur les enfants, la population adolescente et les familles en lien avec la réussite éducative (troubles de l'apprentissage, hygiène de vie, difficultés psychologiques...)
- Sur les jeunes mères fragilisées et précarisées

1.2.3 : L'Emploi

Des actions renforcées par un partenariat développé entre les acteurs du quartier et ceux de l'insertion

- Particulièrement en renforçant les actions d'insertion et d'accès à l'emploi et en donnant plus de visibilité en direction des publics jeunes, et des femmes

1.2.4 : Le Cadre de Vie et La GUSP

Désenclavement des sous-quartiers et Développement du lien social

- Actions partenariales (associations socio-éducatives et de locataires, bailleurs) permettant
- de renforcer le rôle des acteurs de terrain et de favoriser une connaissance partagée du territoire et de ses acteurs
- de faire émerger des projets d'habitants autour de l'environnement et du lien social

Améliorer l'image du quartier, le cadre de vie des habitants et la tranquillité publique

- Amélioration, requalification des espaces extérieurs et aménagements des espaces de vie sociale (aire de jeux, places, jardins...)
- Favoriser l'émergence d'un pôle d'animation et de vie sociale sur le Sud du territoire

2 - ENCAGNANE

2.1 : Eléments de contexte

Construit à la fin des années 1960, le quartier d'Encagnane compte plus de 8 800 habitants (RGP 99) dont environ 40 % de population active, près de 25% de personnes âgées et 17.7 % de familles mono- parentales.

Ce quartier relativement grand, concentre une totalité de 4850 logements, dont 60 % de logements sociaux, soit 2620 logements répartis entre quatre bailleurs : OPAC Pays d'Aix Habitat (1414), Famille et Provence (685), la SACOGIVA (284) et ERILIA (176).

Jusque là bénéficiaire d'une bonne image, il connaît des évolutions internes qui viennent le fragiliser au moment où se réalisent dans son périmètre immédiat d'importantes transformations urbaines (opération Sextius- Mirabeau) génératrices de valorisation / dévalorisation.

Des atouts

Un quartier à part entière, avec une forte identité populaire, aux fonctions diversifiées,
Une proximité immédiate avec le centre ville,
Une vie associative relativement riche qui repose sur des personnes actives engagées depuis longtemps,
Le projet de construction d'un équipement social actuellement en cours (échéance 2008).

Des faiblesses

- Une paupérisation des populations sur certains îlots
- Un nombre de familles monoparentales plus important que la moyenne communale
- Un processus de vieillissement de la population et l'isolement de personnes âgées
- Une offre d'activité, trop faible, en direction des habitants du Sud du quartier (Taureau/Lion/Lou Grillet)
- Des difficultés à développer des actions adaptées à certains jeunes de 13- 17 ans
- Des dysfonctionnements dans la gestion et l'entretien des espaces extérieurs
- L'insuffisance d'entretien et de propreté
- Un défaut d'aménagements urbains et de stationnement

Des difficultés

Autour de problématiques scolaires et éducatives

- des jeunes, de plus en plus, en ruptures scolaires et familiales
- des difficultés de plus en plus tôt, dès la maternelle

Les élèves d'Encagnane dépendent de quatre collèges différents (Arc de Meyran, Mignet, Campra et Rocher du Dragon) ce qui rend difficile le travail avec les établissements du second degré.

Autour de l'emploi

- Problèmes récurrents de qualification des publics jeunes 16-25 ans
- Importance du taux de chômage des femmes (48,2% / à la commune 28,2%)

2.2 Les Priorités

L'enjeu transversal, aux différentes thématiques, sera de mettre l'accent sur les publics les plus en difficulté en privilégiant un accompagnement des personnes et une dynamique sociale et territoriale.

2.1.1 La Réussite Educative

Contribuer à l'élaboration d'un Projet Educatif et social de territoire fédérant l'ensemble des acteurs concernés en lien avec les enjeux de la Réussite Educative et de la démarche engagée sur la commune.

Sur l'axe éducatif

- Renforcer les liens avec les établissements scolaires notamment les collèges
- Soutenir les actions de médiation famille/ enfant/ écoles et des ateliers parents sur la connaissance des institutions notamment scolaires (écoles et collèges)
- Encourager les relations parents/ enfants autour d'actions innovantes

Sur l'axe socio- éducatif

- Renforcer la mise en place d'un CLSH Jeunes 12/16 ans par des actions mieux adaptées à ce public, et en particulier par la prise en compte des habitants du sud du quartier
- Développer une offre de qualité sur les temps extra -scolaires par la mise en place de pratiques culturelles, sportives et socio-éducatives : Lien quartier - Cité du Livre, actions autour du livre...
- Mettre en œuvre une animation sportive de proximité (garçons et filles)...

2.1.2 La Santé et Les Préventions

- Renforcer la lisibilité du Point Accueil Ecoute Jeunes auprès des jeunes du quartier et de leur famille.
- Appuyer les projets visant à rompre l'isolement des personnes âgées : Liens résidents SONACOTRA – quartier, rencontres inter -générationnelles...
- Faire émerger des actions vers les personnes âgées isolées en lien avec le programme national « Bien Vieillir ».
- Redéfinir un accueil jeune en lien avec le projet et la nouvelle configuration de l'équipement social.

2.1.3 L'Emploi

- Développer et/ou diversifier les réponses en matière d'offre de formation
- Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des femmes et en particulier des mères chef de famille : Accès aux apprentissages et maîtrise de la langue française, droits et devoirs, lutte contre les discriminations...

2.1.4 Le Cadre de vie et la Vie Sociale

- Encourager les habitants à prendre une part active dans la vie du quartier : Formation à la vie associative, rencontres entre habitants et institutions
- Renforcer le lien social : promotion de manifestations et fêtes de quartier, participation à un échange international Aix -Encagnane/ Grenade
- Veiller à améliorer l'entretien des espaces extérieurs collectifs

3. AIX NORD / PINETTE – BEAUREGARD

3.1 Eléments de contexte

Le secteur d'Aix Nord, composé de quatre Iris (Beisson, Saint-Eutrope, Loubassane, Pinette-Beauregard), compte une population de plus de 9 000 habitants (RGP 1999). Ce quartier constitué d'habitat pavillonnaire et de logements collectifs bénéficie, certes, de nombreux atouts mais présente de grands signes de fragilités en particulier pour la cité Beisson (site classé en zone urbaine sensible depuis 1996).

De nombreux Atouts

- Une localisation privilégiée sur les hauteurs de la Ville – très proche du centre ville.
- Un quartier hétérogène favorisant la mixité sociale (Loubassane, Saint Donat Tivoli, Beisson, Saint Eutrope, Campagne Nègre, Pinette-Beauregard), regroupant l'ensemble des fonctions urbaines de proximité.
- Des sites culturels internationalement reconnus tels que l'Atelier Cézanne, le jardin des peintres et les carrières de Bibémus.
- Un centre social nouvellement indépendant, acteur principal du lien social sur le quartier d'Aix-Nord, un équipement de proximité en développement sur le quartier Pinette-Beauregard.

Mais des fragilités très préoccupantes en particulier sur la cité Beisson, qui cumule de nombreux handicaps.

Des Disparités entre les sous-quartiers, certains souffrant d'une image négative

- Une Cité Beisson enclavée et isolée, coupée du reste du quartier avec peu de relations entre le haut et le bas du territoire,
- Un bâti ancien, aussi bien au niveau des logements sociaux que des copropriétés privées (construction dans les années 50/60), des parties communes et des espaces extérieurs insuffisamment entretenus ; ces dysfonctionnements génèrent une insatisfaction des habitants se traduisant par un sentiment relatif d'abandon, lié à un manque de lisibilité de l'intervention publique,
- Des commerces de proximité en pied d'immeuble, en perte de vitesse.

Une population qui présente de grands signes de fragilité

Un chômage très élevé et de longue durée (données RGP 1999) :

- Un taux de chômage très élevé en particulier sur Beisson (43.7%) et la Pinette (23.5%), largement supérieur à la moyenne communale (16.6%) ; ce taux est encore plus important et inquiétant chez les jeunes (52.4% à Beisson) ainsi que chez les femmes (46.1%) d'autant qu'il est associé à un faible niveau de qualification.

Des cellules familiales fragilisées :

- Des revenus parmi les plus faibles de la Ville pour les habitants de Beisson (2.5 fois inférieur au revenu moyen avec une prépondérance des minimas sociaux RMI/API/FNS /ASS ...),
- Une surreprésentation des familles monoparentales (20% des ménages à Beisson),
- Un nombre important de personnes âgées isolées en particulier sur Beisson et St-Eutrope (de 20 à 30% de la population globale dans ces quartiers),
- Un échec scolaire anormalement élevé dans certains établissements du quartier avec un nombre de personnes diplômées très faible.

Un lien social peu développé

- Un tissu associatif fragile et une faiblesse des partenariats – manque de locaux associatifs, peu de lieux forts d'échange et d'expression pour les habitants,
- Une offre de loisirs insuffisante en direction des adolescents du quartier – aucun lieu de rencontre pour les jeunes alors même que leur nombre est très important (de 25 à 30% de la population).

3.2 Les Priorités

Ces quelques éléments de diagnostic attestent de la nécessité d'intervenir de manière lourde et ciblée sur ce territoire pour réduire les écarts avec le reste de la Ville.

La zone urbaine sensible de Beisson devra bien entendu faire l'objet d'un traitement particulier, il est indispensable de continuer à agir sur les quartiers de St-Eutrope et de Pinette-Beauregard dont les populations sont également confrontées à de nombreuses difficultés.

Pour intervenir de manière efficace à la réduction de ces inégalités et participer à l'égalité des chances sur ce quartier, les actions développées devront répondre aux problématiques mis en exergue lors des rencontres inter-associatives, actions qui s'insèreront à terme dans le futur projet global de quartier.

3.2.1 Habitat et Cadre de vie

Améliorer la qualité de vie des habitants et l'attractivité du quartier en s'appuyant sur le levier de la gestion urbaine et sociale de proximité jusqu'à des actions plus lourdes au niveau patrimonial dans le cadre du dispositif ANRU

Seront ainsi privilégiées les actions permettant de :

- Valoriser l'image du quartier (événements festifs, journal de quartier...),
- Développer des services nouveaux répondant aux besoins et attentes spécifiques de la population : permanences associatives et/ou institutionnelles, lieux d'échanges et de rencontres entre les habitants, associations et institutions afin de favoriser le dialogue et mettre en place des projets communs,
- Embellir le territoire en faisant participer les jeunes issus de ces quartiers à des actions d'utilité collective (actions citoyennes bénévoles, participation à des opérations de solidarité, chantiers écoles...),
- Sensibiliser à l'apprentissage de la citoyenneté et de l'éco citoyenneté en développant les pratiques liées à la protection de l'environnement.

3.2.2 Insertion, Emploi et Développement Economique

Renforcer l'accompagnement individuel des personnes les plus éloignées du marché du travail :

Seront ainsi privilégiées les actions permettant de :

- Aller au devant des publics à l'écart des circuits d'accompagnement classique pour leur redonner confiance, en lien avec l'ensemble des acteurs de l'emploi,
- Travailler sur les freins à l'emploi, en particulier sur les obstacles rencontrés par les femmes pour garder leurs enfants...
- Développer les initiatives centrées sur la découverte des métiers, de l'entreprise, du monde du travail, ainsi que sur la lutte contre les discriminations à l'embauche,
- Accompagner et soutenir les habitants souhaitant créer leur propre entreprise,
- Sensibiliser les entreprises intervenant dans le cadre du projet ANRU pour mettre en œuvre les clauses d'insertion sociale.

3.2.3 Réussite éducative et développement social et culturel

Développer des actions qualitatives permettant de participer à la réussite éducative en lien avec l'ensemble des établissements scolaires du territoire (Ecoles primaires des Lauves, J. Isaac, A Daudet – collèges Saint Eutrope, Prêcheurs...)

Seront ainsi privilégiées les actions permettant de favoriser la réussite éducative en :

- Repérant les enfants en difficultés scolaires ne bénéficiant pas de soutien après l'école,
- Développant des actions favorisant l'apprentissage de la lecture pour les enfants les plus en difficulté : ateliers Coup de Pouce Clé...
- Développant les actions d'aide et d'accompagnement à la scolarité auprès des enfants fréquentant les établissements primaires du quartier Pinette-Beauregard,
- Accompagnant les parents pour leur permettre de mieux s'impliquer dans le parcours scolaire de leurs enfants et développer des relations avec les établissements scolaires concernés,
- Développant les activités sportives, culturelles et de loisirs de qualité en direction des enfants et adolescents.

Développement social et culturel

Seront ainsi privilégiées les actions permettant de :

- Favoriser des actions inter-partenariales permettant de développer l'animation globale et le lien social sur l'ensemble du quartier,
- Créer un espace dédié aux femmes/familles leur permettant d'avoir accès à différentes activités (mise en œuvre de projets communs, pratiques sportives et culturelles...),
- Créer un espace ressources/accompagnement jeunes 16-25 ans autour des questions d'insertion, d'orientation, de loisirs, de la citoyenneté...
- Aller au devant des publics jeunes adolescents ne fréquentant pas les structures traditionnelles,
- Permettre aux habitants du quartier de mieux connaître les équipements culturels du territoire et ceux de la Ville.

3.2.4 Prévention/Santé

Améliorer les initiatives permettant de développer la prévention et l'accès aux soins auprès des habitants les plus vulnérables

Seront ainsi privilégiées les actions permettant de :

- Prévenir et sensibiliser les jeunes adolescents et les jeunes majeurs aux risques liés à l'usage excessif d'alcool et de produits psycho-actifs dont les comportements en groupe participent à alimenter le sentiment d'insécurité.

4. CORSY

4.1 Eléments de contexte

Le quartier de Corsy, dont la population s'élève à 2 700 habitants (RGP 1999), a été construit dans les années 60. Il est constitué d'habitat principalement collectif (habitat social et copropriétés privées). Ce quartier, à échelle humaine, présente des atouts non négligeables, mais surtout des faiblesses très préoccupantes, en particulier pour la Cité Corsy (site classé en Zone Urbaine Sensible depuis 1996).

Les atouts :

- Quartier situé à proximité du Centre Ville entre le quartier d'Encagnane et le Jas de Bouffan,
- Un sentiment d'attachement et d'appartenance au quartier de la part des habitants,
- Des services à la population suffisants (école maternelle et primaire, crèche, permanence PMI),
- Un site culturel (Bastide du Jas de Bouffan) ouvert au public,
- Un équipement de proximité en développement : acteur principal sur le territoire.

Les handicaps :

Un habitat ancien et dégradé

- Un Quartier enclavé (autoroute, voie expresse, voie ferrée) et peu attractif,
- Une image négative liée au bâti peu attrayant et à un entretien insuffisant des parties communes et espaces extérieurs.

Une population qui présente de grands signes de fragilité :

Un chômage très élevé :

- Taux de chômage élevé (42.6%) supérieur à la moyenne communale (chômage de longue durée touchant plus particulièrement les jeunes de moins de 25 ans (42.3%) et femmes isolées de plus de 40 ans) associé à un faible niveau de qualification

Des cellules familiales fragilisées :

- Surreprésentation des familles monoparentales (18% des ménages),
- Concentration de bas revenus dans la cité, faiblesse des revenus fiscaux des ménages parmi les plus bas de la ville, prépondérance des minimas sociaux.(RMI/API/FNS /ASS ...),
- Echec scolaire important (forte proportion d'élèves en difficultés), de nombreux jeunes adolescents et jeunes majeurs en ruptures scolaires et sociales.

4.2 Les Priorités

Pour intervenir de manière efficace à la réduction de ces inégalités et participer à l'égalité des chances dans cette zone urbaine sensible, les projets développés devront répondre tout particulièrement aux besoins des publics les plus en difficulté (femmes et jeunes en particulier) et ceux-ci s'inséreront à terme dans le futur projet global du quartier.

4.2.1 Habitat et cadre de vie :

Améliorer la qualité de vie des habitants et l'attractivité du quartier en s'appuyant sur le levier de la gestion urbaine et sociale de proximité jusqu'à des actions plus lourdes au niveau patrimonial dans le cadre du dispositif ANRU

Seront ainsi privilégiées les actions permettant de :

- Valoriser l'image du quartier (événements festifs...).
- Répondre aux besoins et attentes spécifiques de la population : permanences associatives et/ou institutionnelles, lieux d'échanges et de rencontres entre les habitants, équipement de proximité, association de locataires et institutions afin de favoriser le dialogue et la mise en place des projets communs.
- Embellir le quartier et de faire participer les jeunes de la cité à des actions d'utilité collective (actions citoyennes bénévoles, participation à des opérations de solidarité, chantiers écoles...).
- Sensibiliser à l'apprentissage de la citoyenneté tout particulièrement en direction des adolescents et jeunes majeurs.
- Favoriser les actions qui permettront de valoriser et faire découvrir aux habitants de Corsy la Bastide du Jas de Bouffan.

4.2.2 Insertion, emploi et Développement économique

Renforcement de l'accompagnement individuel des personnes les plus éloignées du marché du travail

Seront ainsi privilégiées les actions permettant de :

- Aller au devant des publics à l'écart des circuits d'accompagnement classique pour leur redonner confiance en lien avec l'ensemble des acteurs de l'emploi,
- Travailler sur les freins à l'emploi en particulier sur les obstacles rencontrés par les Femmes pour garder leurs enfants,
- Accompagner les habitants souhaitant créer leur propre entreprise,
- Sensibiliser les entreprises intervenant dans le cadre du projet ANRU pour mettre en œuvre les clauses d'insertion sociale.

4.2.3 Réussite éducative et développement social et culturel

Développer des actions qualitatives permettant de participer à la réussite éducative en lien avec l'ensemble des établissements scolaires du territoire (Ecoles primaires F.Mistral, Château Double – collèges Rocher du dragon et Château Double...)

Seront ainsi privilégiées les actions permettant de favoriser la réussite éducative en :

- Repérant les enfants en difficultés scolaires ne bénéficiant pas de soutien après l'école,
- Développant des actions favorisant l'apprentissage de la lecture pour les enfants les plus en difficulté : ateliers Coup de Pouce Clé...
- Permettant aux enfants de bénéficier d'un accompagnement à la scolarité de qualité,
- Mettant en place des activités sportives, culturelles, à but éducatif et pédagogique, pendant les temps d'accompagnement,
- Accompagnant les parents pour leur permettre de mieux s'impliquer dans le parcours scolaire de leurs enfants et développer des relations en particulier avec l'école F.Mistral et le collège Rocher du Dragon.

Développement social et culturel :

Seront ainsi privilégiées les actions permettant de :

- Favoriser des actions inter-partenariales permettant de développer le lien social sur l'ensemble du quartier
- Développer et qualifier un espace dédié aux femmes/familles leur permettant d'avoir accès à différentes activités (mise en œuvre de projets communs, pratiques sportives et culturelles...)
- Continuer de travailler auprès des jeunes de 16-25 ans en leur permettant d'avoir accès à un espace ressources autour des questions liées à l'insertion, l'orientation, les loisirs, l'exercice de la citoyenneté, en développant les actions contre les pratiques déviantes et les comportements infra-pénaux en proposant des alternatives aux modèles d'identification négative.

4.2.4 Prévention/ Santé

Améliorer les initiatives permettant de développer la prévention et l'accès aux soins auprès des habitants les plus vulnérables

Seront ainsi privilégiées les actions permettant de :

- Prévenir et sensibiliser les jeunes adolescents et les jeunes majeurs aux risques liés à l'usage excessif d'alcool et de produits psycho-actifs
- Mener des actions de prévention autour de l'hygiène de vie.

IV – GOUVERNANCE

IV -1 : LE PILOTAGE STRATEGIQUE

Celui-ci comprend deux comités :

- **Le comité de pilotage**, qui réunit :

Les présents signataires du CUCS :

- La Commune d'Aix-en-Provence, représentée par son Maire
- la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix, représentée par son Président, ou son représentant
- l'Etat, représenté par :
 - le Préfet de la Région Provence Alpes Côte-d'Azur, Préfet du département des Bouches du Rhône, délégué territorial de l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSé), ou son représentant
- la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, représentée par son Président ou son représentant

Les partenaires associés :

- le Département des Bouches-du-Rhône (en attente)
- la Caisse d'allocations familiales des Bouches-du-Rhône
- l'Association des Bailleurs Sociaux Aixois.

Il se réunit autant de fois que nécessaire et au moins une fois par an.

Il est garant de la bonne exécution du contrat, valide les axes stratégiques et arrête la programmation et les plans de financement qui seront soumis aux instances délibérantes des différents partenaires.

Il met en place l'évaluation des programmes et l'évaluation générale du projet.

Il est co-présidé par le Maire et l'Etat / ACSé qui en assurent conjointement le fonctionnement.

- **Le comité technique** qui réunit les représentants techniques du comité de pilotage,

Il se réunit autant que de besoin, au moins deux fois par an. Il est mandaté par le comité de pilotage pour préparer les programmes, établir la programmation et les plans de financement. Il assure le suivi des engagements financiers des différents partenaires. Il s'appuie sur les travaux de groupes thématiques et territoriaux auxquels sont associés l'ensemble des partenaires.

Son fonctionnement est assuré par la Direction Politique de la Ville de la commune d'Aix-en-Provence sous la responsabilité du Directeur de Projet, en étroite collaboration avec le délégué de l'Etat à la Politique de la Ville.

IV-2 : LE PILOTAGE OPERATIONNEL

Celui-ci est assuré par le Directeur de Projet et l'équipe de projet du service Politique de la Ville.

IV-3 : L'EVALUATION

Le CUCS fera l'objet d'une évaluation en continu qui doit permettre :

- de suivre l'adaptation des actions du CUCS aux besoins des quartiers et des habitants,
- d'apprécier les résultats des actions mises en place au regard des objectifs fixés par le programme d'action,
- de vérifier l'articulation et la cohérence des différents dispositifs contractualisés, à l'échelle régionale, départementale, intercommunale, et locale :
PLIE – PLH – PRSP - CLS - Contrat Enfance/Jeunesse - Convention Cadre des Centres Sociaux – POIVRE – CLAS - V.V.V - REAAP...

L'évaluation s'organisera autour de deux axes complémentaires :

- La production annuelle par les opérateurs d'un bilan des réalisations, comportant des éléments actualisés de contexte et de moyens financiers, techniques et humains mobilisés sur chaque site. (L'ensemble de ces éléments seront consolidés dans le cadre d'un bilan annuel global de la programmation).
- La réalisation d'une évaluation au terme de la contractualisation triennale, des effets produits par l'action du CUCS et la mesure des résultats obtenus.

IV-4 : LA REVISION

Le contrat urbain de cohésion sociale s'inscrit dans un contexte où l'ensemble des modalités d'intervention des partenaires ne sont pas totalement connues et où tous les partenaires susceptibles d'être signataires n'ont pas manifesté leur position définitive :

En raison de cette situation et en fonction des évolutions, cette présente convention CUCS pourra faire l'objet d'avenants.

II / 5 : Le calendrier

Le présent CUCS est conclu pour la période du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2009, reconductible pour une période de trois ans par accord exprès.

V - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

Les partenaires s'engagent à mobiliser les moyens suivants :

Pour la Commune d'Aix-en-Provence :

Sous réserve du respect du principe de l'annualité budgétaire, la Ville d'Aix-en-Provence s'engage dans le cadre du CUCS 2007-2009 à doter, pour les subventions aux associations, le contrat urbain de cohésion sociale d'une somme équivalente à celle que déterminera l'Etat.

De plus, la Ville, en sus de cette participation financière, souhaite continuer ses efforts en direction de l'ensemble des quartiers prioritaires en utilisant les crédits affectés à la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale.

Pour la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix :

La CPA participera financièrement aux actions et dépenses inscrites dans le CUCS en fonction de ses compétences et de ses enveloppes budgétaires disponibles. Elles porteront plus particulièrement sur les points abordés :

- au chapitre 3-1 « orientations et thématiques » et notamment : « équilibre et solidarité : les conditions d'un développement global »,
- sur le programme décliné au point III-2-2 « préventions » paragraphe 2-3 « intensifier l'accès aux droits et l'aide aux victimes et III-3 « santé » paragraphe 3-1 « prévenir les conduites à risques et les conduites addictives », et
- sur le point 5 « habitat et cadre de vie » en ses parties : 5-1 « renouvellement urbain ANRU Corsy Beisson », les parties 5-2-1 « charte de gestion urbaine de proximité » et 5-2-2 « cadre de vie », et la partie 5-5 « lutte contre l'habitat indigne et insalubre – réhabilitation du centre ancien ».

La CPA sera partenaire de la Charte de Gestion Urbaine de Proximité.

Pour la Région PACA :

Le cadre budgétaire et les modalités d'interventions de la Région Provence Alpes Côte d'Azur sont :

- Cofinancement non systématique en particulier dès lors qu'il s'agira de projets en reconduction et en pérennisation
- Orientation des financements autour des questions d'agglomération et agissant davantage sur les processus de l'exclusion sociale et urbaine
- Mobilisation des compétences de la Région et valorisation des financements de droit commun sur les territoires prioritaires de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
- En 2007, reconduction des crédits, en fonctionnement, du CPER 2000-2006, sur la base annuelle soit 87 000 euros, par ailleurs les crédits de droit commun pourront être mobilisés dans le cadre d'éligibilité de ces politiques publiques

Pour les années 2008 et 2009, proposition d'un avenant pour les deux années, et ce, dans la perspective de la mise en œuvre du programme régional en direction des agglomérations.

Pour l'Etat / ACSé :

Au titre de la programmation du CUCS :

- Une dotation financière de base au titre des crédits du Fonds d'Intervention pour la Ville (F.I.V.) : de 280 000 € pour 2007, reconductible sur trois ans, sous réserve du vote de la loi de finances,
- Une participation financière complémentaire spécifique à 2007 de 40 000 € au titre des crédits « préfet délégué pour l'égalité des chances »,

Au titre des dispositifs spécifiques :

- Des crédits dédiés sur les opérations telles que les projets de réussite éducative, les opérations « Ville, Vie, Vacances », les adultes relais, les ateliers santé ville ...
- Des crédits liés à l'intégration et la lutte contre les discriminations, Au titre des moyens de droit commun :
- Les crédits des services déconcentrés de l'Etat (Jeunesse et Sports, Affaires sanitaires et sociales, Affaires culturelles, Travail - Emploi et Formation Professionnelle, Equipement ...) et de l'Education Nationale.

Soit pour 2007, au titre des crédits contractualisés CUCS,

- | | |
|------------|-----------|
| • VILLE | 320 000 € |
| • REGION | 87 000 € |
| • ETAT FIV | 280 000 € |

Soit pour 2007, au titre des crédits spécifiques « préfet délégué pour l'égalité des chances » :

- | | |
|-----------------------|----------|
| • Egalité des chances | 40 000 € |
|-----------------------|----------|

TOTAL	726 000 €
-------	-----------

Fait à Aix-en-Provence, le
En six exemplaires

Pour la Commune d'Aix-en-Provence,
Le Maire,

Maryse JOISSAINS MASINI

Pour la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix,
Le Vice-Président,

André BOREL

Pour L'État,

Le Préfet de la Région Provence Alpes Côte-d'Azur, Préfet du département des Bouches du Rhône, délégué territorial de l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSé),

Pour La Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur,
Le Président,

Michel VAUZELLE